

DÉLIBÉRATION N°CP 2024-231

DU 27 SEPTEMBRE 2024

POLITIQUE RÉGIONALE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS - 4ÈMES AFFECTATIONS 2024

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315 ;

VU le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 publié au JOUE L du 15 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 127-16 du 7 juillet 2016 modifiée portant approbation du dispositif « Région Île-de-France propre » et à la mise en œuvre du fonds propre ;

VU la délibération n° CR 174-16 du 22 septembre 2016 relative aux engagements de la région vers un objectif « zéro déchet » en Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CP 2019-043 du 24 janvier 2019 relative à la politique régionale économie circulaire et déchets 1^{er} rapport pour 2019 ;

VU la délibération n° CR 2019-053 du 21 novembre 2019 portant approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Île-de-France et de son rapport environnemental associé ;

VU la délibération n° CP 2020-167 du 1^{er} juillet 2020 relative à la Politique régionale économie circulaire et déchets : 4^{ème} affectation pour 2020 ;

VU la délibération n° CR 2020-040 du 24 septembre 2020 portant approbation de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire (SREC) ;

VU la délibération n° CP 2021-198 du 1^{er} avril 2021 relative à la suite de la mise en œuvre des propositions issues de la COP pour l'aménagement durable et l'environnement ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 portant intégration d'une signalétique régionale ;

VU la délibération n° CP 2021-437 du 19 novembre 2021 relative à la politique régionale économie circulaire et déchets – Affectations 2021 ;

VU la délibération n° CR 2022-046 du 6 juillet 2022 portant approbation du contrat de plan État-Région 2021-2027 ;

VU la délibération n° CR 2022-047 du 6 juillet 2022 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 et expérimentation du compte financier unique (CFU) ;

VU la délibération n° CP 2022-435 du 10 novembre 2022 portant adoption du Budget participatif écologique et solidaire, 4^{ème} édition ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-004 du 25 janvier 2023 relative à la politique régionale économie circulaire et déchets – premières affectations 2023 ;

VU la délibération n° CP 2023-155 du 1^{er} juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle - 2^{ème} rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n° CP 2024-175 du 30 mai 2024 relative aux politiques régionales économie circulaire et déchets – 3^{èmes} affectations 2024 ;

VU le budget de la région Île-de-France pour l'année 2024 ;

VU l'avis de la commission de l'environnement ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2024-231 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif « **zéro déchet et économie circulaire** » et dans le cadre de l'**Appel à projets « Île-de-France zéro plastique »** au financement de **32** opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de subventions en investissement d'un montant total prévisionnel maximum de **1 602 820 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, de conventions conformes à la convention-type approuvée par délibération n° CP 2024-175 du 30 mai 2024 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte un montant d'autorisations de programme de **1 602 820 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 7213 « Tri, valorisation et traitement des déchets », programme RE 7213-002 (572002) « Economie circulaire, fonds propreté et déchets », action 572002042 « Economie circulaire, fonds propreté et déchets », du budget 2024.

Ces affectations relèvent du CPER 2021-2027, volet 2 « Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire », sous volet 22 « Économie circulaire », projet 2201 « Economie circulaire et déchets ».

Article 2 :

Décide de participer, au titre du dispositif « **zéro déchet et économie circulaire** », au financement des opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions en investissement d'un montant total prévisionnel maximum de **447 768 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, de conventions conformes à la convention-type approuvée par délibération n° CP 2024-175 du 30 mai 2024 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte un montant d'autorisations de programme de **447 768 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 7213 « Tri, valorisation et traitement des déchets », programme RE 7213-002 (572002) « Economie circulaire, fonds propreté et déchets », action 572002042 « Economie circulaire, fonds propreté et déchets », du budget 2024.

Ces affectations relèvent du CPER 2021-2027, volet 2 « Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire », sous volet 22 « Économie circulaire », projet 2201 « Economie circulaire et déchets ».

Article 3 :

Décide de participer, au titre du dispositif « **zéro déchet et économie circulaire** », au financement des opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions en fonctionnement d'un montant total prévisionnel maximum de **83 500 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, de conventions conformes à la convention-type approuvée par délibération n° CP 2021-437 du 19 novembre 2021 susvisée modifiée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte un montant d'autorisations d'engagement de **83 500 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 7213 « Tri, valorisation et traitement des déchets », programme RE 7213-002 (572002) « Economie circulaire, fonds propreté et déchets », action 572002032 « Economie circulaire, fonds propreté et déchets », du budget 2024.

Ces affectations relèvent du CPER 2021-2027, volet 2 « Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire », sous volet 22 « Économie circulaire », projet 2201 « Economie circulaire et déchets ».

Article 4 :

Décide de participer, au titre du dispositif « **Fonds propreté** », au financement des opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 3 à la présente délibération, par l'attribution de subventions en investissement d'un montant total prévisionnel maximum de **152 348 €**.

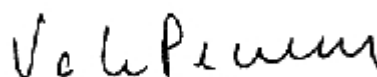
Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, de conventions conformes à la convention type approuvée par délibération n° CP 2021-437 du 19 novembre 2021 susvisée modifiée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte un montant d'autorisations de programme de **152 348 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 7213 « Tri, valorisation et traitement des déchets », programme HP 7213-002 « Economie circulaire, Fonds propreté et déchets », action 17200204 « Economie circulaire, Fonds propreté et déchets », du budget 2024.

Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 et à l'article 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 27 septembre 2024, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 27 septembre 2024 (référence technique : 075-237500079-20240927-lmc1221989-DE-1-1) et affichage ou notification le 27 septembre 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 Fiches projets AAP Zéro plastique

DOSSIER N° EX082708 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Cuisine centrale de Montereau (77)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	234 146,00 € HT	30,00 %	70 244,00 €
	Montant total de la subvention		70 244,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE
Adresse administrative : 54 RUE JEAN JAURES
77875 MONTEREAU FAULT YONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JAMES CHERON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 31 mai 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2024 ainsi les délais de fourniture des matériels et équipements nécessitent d'engager les dépenses au plus vite.

Description :

La ville de Montereau (18 870 habitants) dispose d'une cuisine centrale qui prépare les repas pour les crèches, les écoles, les structures municipales et le portage à domicile. Dans le cadre de sa compétence de restauration collective, la ville a, entre autres, pour objectifs :

- d'améliorer la qualité des repas et développer les circuits courts et la filière bio ;
- de permettre la réinsertion professionnelle d'un public éloigné de l'emploi ;
- de supprimer l'usage des contenants en plastique à usage unique ;
- de lutter contre le gaspillage alimentaire, et trier et valoriser les déchets produits.

Pour faire la transition vers le zéro plastique à usage unique de sa cuisine centrale et limiter le gaspillage, la ville a mené une étude en interne qui a permis d'estimer à 24 tonnes la quantité de déchets à éviter sur une année.

Pour atteindre cet objectif, elle va acquérir des équipements et des matériels permettant l'usage de contenants en inox :

- pour la distribution permettant le transport et la distribution des bacs en inox ;
- pour la production (bacs, échelle à glissières, cellule de refroidissement) ;
- pour l'entretien (lave batterie).

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des équipements (distribution, production, logistique et entretien...) nécessaires pour permettre l'usage des contenants utilisables en inox et ainsi supprimer le plastique à usage unique dans la cuisine centrale de Montereau.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication et à l'entrée de la cuisine centrale ;
- participer aux travaux du PRPGD et de la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées / nombre de repas, nombre de contenants réemployés ; tonnages d'emballages plastique à usage unique évités, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et la mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / Aide plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements de distribution, production et entretien	234 146,00	100,00%
Total	234 146,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	70 244,00	30,00%
ADEME (prévisionnel)	117 073,00	50,00%
Fonds propres	46 829,00	20,00%
Total	234 146,00	100,00%

DOSSIER N° EX086817 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Cuisine centrale de Chaville (92)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	74 897,00 € HT	30,00 %	22 469,00 €
	Montant total de la subvention		22 469,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAVILLE MAIRIE
Adresse administrative : 1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 juin 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2025 comme indiqué dans la fiche, cependant comme les délais de fourniture de certains équipements sont actuellement de 24 mois à cause de la crise des matières premières, le porteur souhaite engager les dépenses dès l'été 2024.

Description :

La commune de Chaville (20 000 habitants) appartient à l'établissement public territorial de Grand Paris Seine Ouest. Le service de restauration communale (scolaire, accueils de loisirs, jardin d'enfants) fait l'objet d'une délégation de service public jusque fin décembre 2024. Les 1 500 repas quotidiens sont actuellement livrés dans des barquettes à usage unique en liaison froide depuis la cuisine centrale du délégataire.

A partir du 1^{er} janvier 2025, la ville a pour projet de supprimer les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans la restauration communale. A cette date, une partie du service de restauration sera repris en régie (personnel de service dans les offices, réservation et facturation auprès des familles, ...), ce qui représente l'occasion pour la ville de passer un marché de fabrication et de livraison de repas en bacs en inox, afin de respecter la réglementation.

Par la suite, la commune de Chaville reprendra en régie la préparation des repas avec la mise en service d'une cuisine communale. Les repas seront livrés en liaison chaude depuis la cuisine dans des bacs en inox et dans des contenants isothermes.

Pour permettre cette adaptation, la ville doit investir dans 4 nouveaux fours adaptés aux bacs en inox pour leur remise en température dans les offices, et doit également acquérir près de 600 bacs en inox et 60 conteneurs isotherme. La cuisine communale inclura le process de nettoyage des bacs en inox et des conteneurs isothermes avec des équipements de lavage adaptés.

La Région apporte son soutien financier aux investissements nécessaires pour la transition zéro plastique de la cuisine centrale de Chaville.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication à l'entrée de la cuisine centrale ;
- participer aux travaux du PRPGD et de la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées / nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et sa mesure II : 30 % maximum des dépenses éligibles en investissement / Aide plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- CHAVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de 4 fours de remise en température	20 897,00	27,90%
Acquisition de bacs inox	18 000,00	24,03%
Acquisition de conteneurs isothermes	36 000,00	48,07%
Total	74 897,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	22 469,00	30,00%
ADEME (prévisionnel)	37 449,00	50,00%
Fonds propres	14 979,00	20,00%
Total	74 897,00	100,00%

DOSSIER N° EX086820 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Cuisine centrale de Bagneux (92)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	417 000,00 € HT	11,99 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BAGNEUX
Adresse administrative : 57 AVENUE HENRI RAVERA
92220 BAGNEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Bagneux (40 000 habitants) appartient à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris. La ville de Bagneux a mutualisé sa cuisine centrale avec la ville de Malakoff dans le cadre d'une entente communale. La production moyenne par période haute est à près de 7 000 repas par jour.

A ce jour, les barquettes en plastique sont utilisées pour les préparations froides. Les plats de réchauffe utilisés pour les scolaires de Malakoff sont des bacs en inox mais sans couvercle hermétique et avec un système de fermeture plastique. Les plats de réchauffe utilisés pour les scolaires et les crèches de Bagneux, sont des barquettes plastiques fermées par thermo-scellage.

Compte tenu du contexte réglementaire et des ambitions de chaque ville d'avancer vers une restauration plus durable, les deux communes ont décidé de supprimer les bacs en plastique utilisés en réchauffe et de passer aux couvercles en inox, ce qui permettra un abandon total du plastique pour les conditionnements de plats chauds.

Les bacs en inox incluront un système de traçabilité pour avoir la certitude de les récupérer. Avec le nombre de bacs inox produits chaque jour, la robotisation de la chaîne de conditionnement et de la pose du couvercle est nécessaire.

La commune de Bagneux a prévu d'acquérir près de 4 500 bacs en inox, ainsi que des machines de conditionnement.

La Région apporte son soutien financier aux investissements nécessaires pour la transition zéro plastique de la cuisine centrale de Bagneux.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et de la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées (crèches, restauration municipale...) / nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et la mesure II - 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / Aide plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- BAGNEUX
- MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de bacs inox	210 000,00	50,36%
Acquisition de machines de conditionnement	165 000,00	39,57%
Acquisition de matériel de manutention et de lavage des bacs inox	42 000,00	10,07%
Total	417 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	50 000,00	11,99%
ADEME (prévisionnel)	208 500,00	50,00%
Fonds propres	158 500,00	38,01%
Total	417 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX080290 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Aménagement d'une unité industrielle mutualisée de lavage de contenants alimentaires réemployables (92)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-204181-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	12 276 533,00 € HT	0,81 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEML SEMELOG

Adresse administrative : 227 RUE DES CABOEUFS
92230 GENNEVILLIERS

Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte

Représentant : Monsieur Philippe CLOCHETTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2024 - 30 juin 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il faut assurer un démarrage de l'opération à la rentrée de septembre 2025 en tenant compte des délais d'études complémentaires, de fourniture des matériels et équipements.

Description :

Le projet de la SEMELOG a été initié par 2 syndicats intercommunaux de restauration collective pour répondre aux enjeux de la loi EGALIM de la mutation vers des contenants réemployables en restauration collective scolaire : le SYREC et Tables Communes. Il s'agit d'une structure de gestion à vocation de lavage mutualisé des contenants alimentaires portée par le service public au profit des cuisines centrales des collectivités territoriales.

A l'heure actuelle, sont adhérents de la SEMELOG : Tables Communes, SYREC, la commune de Saint-Denis, la commune de Nanterre, le Département de Seine-Saint-Denis, le SIPLARC à Noisy-le-Sec et Coclico à Colombes soit 128 000 repas/jour qui sont servis pour la restauration collective en Île-de-France.

La SEMELOG cible 2 objectifs clés pour son projet :

- fournir aux cuisines centrales préparant les repas, des contenants alimentaires réemployables en inox et en verre. Ces contenants servant au transport vers les cantines et à la remise en chauffe des plats ;
- mettre en place une unité industrielle mutualisée de lavage, de stockage et de gestion logistique pour l'ensemble des contenants réemployables permettant le conditionnement et le transport des repas.

Le projet d'unité de lavage mutualisée sera réalisé dans un bâtiment existant, situé à Villeneuve-la-Garenne (92). Le dimensionnement de l'unité de lavage permettra d'accueillir les contenants de l'ensemble des actionnaires de la SEMELOG ce qui représente 34 307 contenants/jour, soit 450,36 Tonnes/an de déchets évités.

La prestation facturée à chaque cuisine utilisatrice comprend à minima :

- l'acquisition, la gestion, le stockage le renouvellement et la traçabilité des contenants ;
 - le lavage et la désinfection du matériel dans le cadre de procédures optimales de maîtrise sanitaire ;
 - la logistique amont et aval : mise en place d'une collecte par jour au sein de la cuisine centrale cliente ;
- Le futur centre devra également répondre au développement économique local et permettre l'insertion professionnelle.

Un comité de suivi est en place au sein de la SEMELOG dans lequel interviennent l'ensemble des collectivités adhérentes et financeurs du projet.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des contenants et aux solutions de traçabilité. Le budget global du projet est estimé à 21,6 M€.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et de la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats.
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices : établissements scolaires et autres structures concernées (crèches, restauration municipale, EHPAD), nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités, nombre d'emplois créés, nombre d'actions de communication, formation, sensibilisation mises en œuvre.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et la mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles / aide régionale plafonnée à 250 000 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel process (tunnel de lavage)	6 836 383,00	55,69%
Contenants alimentaires réemployables	5 021 110,00	40,90%
Outils de traçabilité / tracking	419 040,00	3,41%
Total	12 276 533,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	100 000,00	0,81%
ADEME	1 000 000,00	8,15%
Fonds propres	11 176 533,00	91,04%
Total	12 276 533,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX080291 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique - Cuisine centrale de Gennevilliers (92)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	844 000,00 € HT	11,85 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYREC

Adresse administrative : 227 RUE DES CABOEUFS
92230 GENNEVILLIERS

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Représentant : Monsieur PHILIPPE CLOCHETTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2024 - 31 janvier 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il faut assurer un démarrage de l'opération à la rentrée de septembre 2025 en tenant compte des délais d'études complémentaires, de fourniture des matériels et équipements.

Description :

Le syndicat pour la restauration collective SYREC compte 4 villes d'Île-de-France : Gennevilliers, Saint-Ouen-sur-Seine, Villeneuve-la-Garenne, et Villepinte, soit 164 705 habitants. La principale mission du SYREC est de délivrer des repas aux écoles (42 primaires et 46 maternelles), aux 85 centres de loisirs, aux crèches mais aussi aux personnels communaux des villes adhérentes, aux foyers de personnes âgées et aux bénéficiaires du portage à domicile.

Le SYREC produit dans sa cuisine centrale de Gennevilliers près de 15 000 repas par jour.

Au regard des différentes dispositions législatives orientées vers la suppression du plastique (lois EGALIM et AGECE), le SYREC prépare depuis 2018 sa transition zéro plastique grâce à la réalisation d'études et d'expérimentations. Le SYREC doit faire évoluer son process de production, de logistique et de service pour intégrer des conditionnements réemployables au plus tard en janvier 2025.

Ces changements de conditionnement imposent différents aménagements au sein de la cuisine centrale, incluant notamment :

- l'ajout de lignes de conditionnements spécifiques aux contenants réemployables ;
- l'achat d'équipements de production nécessaires à une évolution des modes de préparation (investissement dans des fours et cellules de refroidissement) ;
- l'achat d'équipements logistiques pour la gestion et la traçabilité des contenants, prenant aussi en compte les conditions de travail et l'ergonomie ;
- le réaménagement de l'espace afin d'intégrer les nouveaux équipements et la nouvelle organisation.

Il est à souligner que le syndicat a délégué à la SEMELOG, société d'économie mixte locale, la fourniture, le lavage, la logistique et le stockage de contenants alimentaires réemployables. A l'échelle du SYREC, cela représente 15,36 tonnes de déchets plastiques évités chaque année soit 640 000 barquettes plastiques / an.

L'objectif est d'avoir une restauration zéro plastique opérationnelle en janvier 2025.

Un comité de suivi est en place au sein du SYREC dans lequel interviennent les directeurs et responsables de services concernés par les évolutions. Différents groupes de travail ont été mis en place et le SYREC accompagnera également les agents des cuisines satellites des communes pour préparer la transition.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition d'équipements nécessaires pour adapter les lignes de conditionnement, de production (fours et cellules de refroidissement), de logistique et pour assurer la traçabilité et les travaux d'aménagement liés à la transition zéro plastique de la cuisine centrale de Gennevilliers.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération ; nombre d'offices : établissements scolaires et autres structures concernées (crèches, restauration municipale, EHPAD), nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de la restauration, nombre d'emplois créés et nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire et sa mesure I : 35 % des dépenses éligibles en investissement dans la limite de 250 000 € d'aide régionale.

Localisation géographique :

- GENNEVILLIERS
- VILLENEUVE-LA-GARENNE
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements (conditionnement, logistique, production, traçabilité...) et travaux d'aménagement	844 000,00	100,00%
Total	844 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	100 000,00	11,85%
ADEME	212 280,56	25,15%
Fonds propres	531 719,44	63,00%
Total	844 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086735 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique - Cuisines centrales des collèges de la Seine-Saint-Denis (93)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-204131-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	4 675 902,00 € HT	1,07 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

Adresse administrative : 3 ESPLANADE JEAN MOULIN
93000 BOBIGNY

Statut Juridique : Département

Représentant : Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 14 juin 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2025 ainsi les délais de fourniture des matériels et équipements nécessitent d'engager les dépenses.

Description :

Le Département de la Seine-Saint-Denis assure dans ses 7 cuisines centrales la production de 15 000 repas par jour conditionnés en barquettes plastiques à destination de ses 81 collèges (environ 19 500 collégiens concernés).

Le Département souhaite remplacer ces barquettes plastiques par des contenants réemployables en inox en adaptant l'ensemble de la chaîne de production à ce changement. Le projet permettra d'éviter environ 45 tonnes de déchets plastiques par an. Le projet de sortie du plastique du Département s'intègre au sein du chantier « Zéro Déchet dans la restauration collective » du Projet Alimentaire Territorial et s'inscrit donc dans cette dynamique plus large. L'objectif est d'avoir une restauration zéro plastique opérationnelle à la rentrée de septembre 2025.

Pour réaliser cette transition, le Département a engagé une étude pré-opérationnelle portant sur un échantillon de 10 offices de collèges et qui a pour but de produire :

- une étude bâtiminaire permettant la réalisation du programme des travaux et des fournitures à prévoir pour la transition zéro plastique (aménagements, équipements et travaux) ;
- des propositions d'organisation du travail en production et en office visant à protéger et améliorer les conditions de travail des personnels ;

- une étude logistique sur l'organisation des tournées de livraison ;
- une estimation financière correspondante aux changements nécessaires en investissement, en fonctionnement et en masse salariale.

Il est à souligner que le département a délégué à la SEMELOG, société d'économie mixte locale, la fourniture, le lavage, la logistique et le stockage de contenants alimentaires réemployables.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation de l'étude pré-opérationnelle, aux travaux et à l'acquisition des équipements nécessaires au projet.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de cuisines centrales et offices de réchauffage en collège concernés / nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de la restauration, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire – Mesure II : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement, plafonné à 250 000€.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements (conditionnement, production, logistique, entretien, traçabilité) et travaux d'aménagement	4 675 902,00	100,00%
Total	4 675 902,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	50 000,00	1,07%
ADEME	2 655 541,00	56,79%
Fonds propres	1 970 361,00	42,14%
Total	4 675 902,00	100,00%

DOSSIER N° EX086621 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » – restauration zéro plastique - Cuisine centrale de Saint-Denis (93)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	400 000,00 € HT	15,00 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-DENIS

Adresse administrative : 2 PLACE DU CAQUET
93200 SAINT DENIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur MATHIEU HANOTHIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 juin 2024 - 30 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2025 ainsi les délais de fourniture des matériels et équipements nécessitent d'engager les dépenses au plus vite.

Description :

La commune de Saint-Denis, située au nord de Paris dans le département de la Seine-Saint-Denis, compte environ 113 116 habitants. La commune a la compétence restauration collective sur son territoire et possède une cuisine centrale desservant 38 offices satellites soit l'ensemble des 71 écoles de la ville. La cuisine centrale produit 9 500 repas par jour en moyenne. A partir du 1^{er} janvier 2025, les villes de Pierrefitte et de Saint-Denis s'unissent pour devenir Commune Nouvelle et ainsi, la cuisine centrale de Saint-Denis devra intégrer les établissements scolaires de Pierrefitte et produire 15 000 repas par jour.

La commune de Saint-Denis doit faire évoluer son process pour mettre en place des conditionnements réemployables en inox pour la logistique et le service des repas afin d'atteindre l'objectif d'une restauration zéro plastique opérationnelle à la rentrée de septembre 2025. A l'échelle de la cuisine de Saint-Denis, cela représente 1 million de barquettes plastiques évitées.

A ce titre, une étude de faisabilité est en cours de réalisation par un bureau d'étude afin de préciser les besoins de réorganisation de l'ensemble de la chaîne de restauration (production, transport, distribution). La priorité en termes d'investissement est d'adapter la chaîne de conditionnement de la cuisine centrale (banderolage, pesée automatique, chariots à hauteur constante).

Il est à souligner que la commune a délégué à la SEMELOG, société d'économie mixte locale, la fourniture, le lavage, la logistique et le stockage de contenants alimentaires réemployables.

La Région apporte son soutien financier aux investissements nécessaires pour sa transition zéro plastique pour la cuisine centrale de Saint-Denis (adaptation chaîne de conditionnement).

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique. Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication à l'entrée du site et sur les principaux équipements ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées (crèches, restauration municipale, EHPAD) / nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages et nombre d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de la restauration, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire - Mesure II : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / aide plafonnée à 250 000 € - 35 % maximum des dépenses éligibles pour les études pré opérationnelles / aide plafonnée à 100 000 €

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat / adaptation d'équipement (chaines de conditionnement)	400 000,00	100,00%
Total	400 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	60 000,00	15,00%
Fonds propres	340 000,00	85,00%
Total	400 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086622 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » – restauration zéro plastique – Etude pour la cuisine centrale de Nanterre (92)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	65 923,00 € HT	30,00 %	19 777,00 €
	Montant total de la subvention		19 777,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NANTERRE

Adresse administrative : 1 PLACE DU 27 MARS 2002
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur RAPHAEL ADAM, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 juin 2024 - 30 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2025 ainsi les délais de fourniture des matériels et équipements nécessitent d'engager les dépenses au plus vite.

Description :

La ville de Nanterre, située à 11 km à l'ouest de Paris dans le département des Hauts-de-Seine, compte environ 97 109 habitants et appartient à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

La commune assure la compétence restauration collective sur son territoire en régie et possède une cuisine centrale desservant 33 cantines scolaires. La cuisine centrale produit 8500 repas par jour en moyenne. L'objectif principal de la collectivité est l'arrêt complet de l'utilisation des contenants en plastique.

La collectivité doit adapter le fonctionnement de sa cuisine centrale pour cette transition zéro plastique. A ce titre, une étude de faisabilité va être réalisée par un bureau d'étude afin de définir les besoins de réorganisation (réchauffe, stockage et circuit des contenants). A l'échelle de la ville de Nanterre, cela représente 4830 kg de déchets plastiques évités chaque année soit 322 000 barquettes.

Les résultats de l'étude seront présentés en septembre 2024 et conduiront la collectivité à prendre des décisions sur les investissements à réaliser et sur un aménagement éventuel de la cuisine centrale. Une expérimentation sera réalisée sur 10 premières écoles pour une restauration zéro plastique opérationnelle à la rentrée de septembre 2026.

Il est à souligner que la commune a délégué à la SEMELOG, société d'économie mixte locale, la fourniture, le lavage, la logistique et le stockage de contenants alimentaires réemployables.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation d'une étude pour la transition zéro plastique de la cuisine centrale de Nanterre.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication à l'entrée du site et sur les principaux équipements ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées (crèches, restauration municipale, EHPAD) / nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages et nombre d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de la restauration, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et de la mesure I : 50 % maximum des dépenses éligibles pour les études pré opérationnelles, aide plafonnée à 100 000 €.

Localisation géographique :

- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de pré-opérationnelle	65 923,00	100,00%
Total	65 923,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	19 777,00	30,00%
ADEME	32 961,00	50,00%
Fonds propres	13 185,00	20,00%
Total	65 923,00	100,00%

DOSSIER N° EX086616 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Cuisine centrale de Bobigny (93)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	1 300 000,00 € HT	10,00 %	130 000,00 €
	Montant total de la subvention		130 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TABLES COMMUNES

Adresse administrative : 68 RUE GALLIENI
93000 BOBIGNY

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Représentant : Monsieur PHILIPPE BOUYSSOU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 30 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2025 ainsi les délais de fourniture des matériels et équipements nécessitent d'engager les dépenses au plus vite.

Description :

Le syndicat de restauration collective Tables Communes assure la production de repas à destination de la restauration scolaire, des crèches, des selfs municipaux, des résidences de personnes âgées et du portage à domicile situés dans les départements 77, 93, 94 et 95.

Tables communes compte 170 offices satellites livrés par 2 cuisines centrales dont celle de Bobigny. Elle dessert les villes suivantes : Bobigny (93), Compans (77), Fosses (95), La Courneuve (93), la Queue en Brie (94), Marly-la-Ville (95), Mitry Mory (77), Tremblay en France (93), Villetaneuse (93), Romainville (93). La cuisine centrale produit quotidiennement 25 000 repas conditionnés en barquettes plastiques à destination de 110 écoles franciliennes.

Pour assurer la transition zéro plastique de sa cuisine centrale de Bobigny, Tables Communes doit faire évoluer son process pour mettre en place des conditionnements réemployables en inox pour la logistique et le service des repas. L'objectif est d'avoir une restauration zéro plastique opérationnelle à la rentrée de septembre 2025. A l'échelle de la cuisine de Bobigny, cela représente 875 000 de barquettes soit 13 125 kg de déchets plastiques évités chaque année.

Pour réaliser cette transition zéro plastique, des investissements sont à réaliser : l'achat de 3 nouvelles chaînes de conditionnement et de cellules de refroidissement.

Il est à souligner que le syndicat a délégué à la SEMELOG, société d'économie mixte locale, la fourniture, le lavage, la logistique et le stockage de contenants alimentaires réemployables.

La Région apporte son soutien financier aux investissements (chaines de conditionnement et cellules de refroidissement) nécessaires à la transition vers le zéro plastique de la cuisine centrale de Bobigny.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, à l'entrée du site et sur les principaux équipements ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées (crèches, restauration municipale, EHPAD) / nombre de repas par an, nombre de contenants réemployés, tonnages et nombre d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de la restauration, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire – Mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / Aide plafonnée à 250 000 € et 50 % maximum des dépenses éligibles en étude / aide plafonnée à 100 000 €.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition d'équipements (chaines de conditionnement et cellules de refroidissement)	1 300 000,00	100,00%
Total	1 300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	130 000,00	10,00%
Fonds propres	1 170 000,00	90,00%
Total	1 300 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086599 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Cuisine centrale de Ivry-sur-Seine (94)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	800 000,00 € HT	10,00 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TABLES COMMUNES

Adresse administrative : 68 RUE GALLIENI
93000 BOBIGNY

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Représentant : Monsieur PHILIPPE BOUYSSOU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 juin 2024 - 30 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2025 ainsi les délais de fourniture des matériels et équipements nécessitent d'engager les dépenses au plus vite.

Description :

Le syndicat de restauration collective Tables Communes assure la production de repas à destination de la restauration scolaire, des crèches, des selfs municipaux, des résidences de personnes âgées et du portage à domicile situés dans les départements 77, 93, 94 et 95.

Tables communes compte 170 cantines / offices satellites livrées par 2 cuisines centrales dont celle d'Ivry-sur-Seine. Cette cuisine dessert les villes d'Ivry-sur-Seine et Montreuil. Elle produit quotidiennement 15 000 repas conditionnés en barquettes plastiques à destination de 90 écoles en Île-de-France.

Pour assurer la transition zéro plastique de sa cuisine centrale d'Ivry-sur-Seine, Tables Communes doit faire évoluer son process pour mettre en place des conditionnements réemployables en inox pour la logistique et le service des repas. L'objectif est d'avoir une restauration zéro plastique opérationnelle à la rentrée de septembre 2025. A l'échelle de la cuisine d'Ivry, cela représente 525 000 de barquettes soit 7875kg de déchets plastiques évités chaque année.

Pour réaliser cette transition zéro plastique, des investissements sont à réaliser : l'achat de 2 nouvelles chaînes de conditionnement et de cellules de refroidissement.

Il est à souligner que le syndicat a délégué à la SEMELOG, société d'économie mixte locale, la fourniture, le lavage, la logistique et le stockage de contenants alimentaires réemployables.

La Région apporte son soutien aux investissements nécessaires (chaîne de conditionnement et cellules de refroidissement) pour la transition vers le zéro plastique de la cuisine centrale d'Ivry-sur-Seine.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, à l'entrée du site et sur les principaux équipements ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées (crèches, restauration municipale, EHPAD) / nombre de repas par an, nombre de contenants réemployés, tonnages et nombre d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de la restauration, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire - Mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement, aide plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- MONTREUIL
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition d'équipements (cellules de refroidissement et chaines de conditionnement...)	800 000,00	100,00%
Total	800 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	80 000,00	10,00%
Fonds propres	720 000,00	90,00%
Total	800 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086932 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Etude pré-opérationnelle pour la cuisine centrale de Colombes et Clichy-la-Garenne (92)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	62 153,00 € TTC	20,00 %	12 431,00 €
	Montant total de la subvention		12 431,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CO CLI CO COLOMBES CLICHY
COLLECTIVITE RESTAURATION

Adresse administrative : 30 RUE DE BELLEVUE
92700 COLOMBES

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Représentant : Monsieur BENOIT DE LA RONCIERE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 14 juin 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : le SIVU souhaite réaliser la transition vers l'usage de contenants en inox réemployables au plus tôt.

Description :

Les villes de Colombes (85 200 habitants) et de Clichy-La-Garenne (60 400 habitants) ont constitué le SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) COCLICO (pour Colombes Clichy Collectivité restauration). Ce dernier produit chaque jour 13 000 repas à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires des 2 villes. Le process de conditionnement et de distribution se réalise par le biais de barquettes en plastique.

Le SIVU souhaite réaliser une transition vers l'usage des contenants en inox réemployables et ainsi supprimer le plastique à usage unique.

Pour ce faire et au regard de l'importance des changements à réaliser, le SIVU a souhaité être accompagné par un cabinet spécialisé qui déterminera l'organisation de l'élaboration des repas, (du conditionnement à la distribution), identifiera les travaux à réaliser et le remplacement du matériel nécessaire à la transition.

Il est à souligner que le SIVU a délégué à la SEMELOG, société d'économie mixte locale, la fourniture, le lavage, la logistique et le stockage de contenants alimentaires réemployables.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation d'une étude pour la transition zéro plastique de la cuisine centrale du SIVU COCLICO.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et de la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées / nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités, nombre d'emplois créés ; nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et la mesure II : 50 % maximum des dépenses éligibles pour les études pré opérationnelles / aide plafonnée à 100 000 €.

Localisation géographique :

- COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réalisation de l'étude	62 153,00	100,00%
Total	62 153,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	12 431,00	20,00%
ADEME (prévisionnel)	31 076,00	50,00%
Fonds propres	18 646,00	30,00%
Total	62 153,00	100,00%

DOSSIER N° EX086887 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique dans les offices de Villeneuve La Garenne (92)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	360 700,00 € HT	13,86 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Adresse administrative : 28 AV DE VERDUN
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal PELAIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La ville de Villeneuve-la-Garenne (24 400 habitants) appartient à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine. Depuis 2021, la commune est adhérente du SYREC (syndicat pour la restauration collective) avec 10 sites concernés par la livraison de repas soit 2 100 repas scolaires par jour ainsi que 70 repas par jour au restaurant communal. Afin de s'inscrire dans une démarche « restauration zéro plastique », la commune prévoit différents réaménagements de l'espace ; permettant d'installer des systèmes de livraison, de stockage et de conditionnement utilisant des contenants réutilisables.

Actuellement, la livraison s'effectue en liaison froide en poche plastique sous vide puis les agents procèdent par la suite au réchauffage en bac inox. La commune de Villeneuve-la-Garenne a le projet de passer aux conditionnements réemployables. L'organisation va être revue pour le stockage, la remise en température et le stockage du matériel sale. Pour la commune cela implique l'ajout de lignes de conditionnement spécifiques aux contenants réemployables et l'achat d'équipements de production nécessaires à l'évolution du mode de préparation (armoires froides, four). Ces changements de conditionnements imposent différents aménagements dus au réaménagement de l'espace afin d'intégrer les nouveaux équipements et la nouvelle organisation.

La Région apporte son soutien financier aux investissements (achats, travaux, étude pré-opérationnelle) nécessaires pour la transition zéro plastique de la cuisine centrale de Villeneuve-la-Garenne.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication et à l'entrée de la cuisine centrale ainsi que sur les principaux équipements ;
- participer aux travaux du PRPGD et de la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées / nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et la mesure II : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / Aide plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- VILLENEUVE-LA-GARENNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réalisation de travaux	148 050,00	41,05%
Acquisition d'équipements	180 950,00	50,17%
Etude pré-opérationnelle	31 700,00	8,79%
Total	360 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	50 000,00	13,86%
ADEME (prévisionnel)	180 350,00	50,00%
Fonds propres	130 350,00	36,14%
Total	360 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX086852 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Etude pré-opérationnelle à Villejuif (94)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	160 000,00 € HT	20,00 %	32 000,00 €
	Montant total de la subvention		32 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEJUIF
Adresse administrative : ESPLANADE PIERRE YVES COSNIER
94800 VILLEJUIF
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre GARZON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 31 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Afin de pouvoir assurer la transition vers le zéro plastique au plus vite, l'étude sera lancée au plus tôt.

Description :

La Ville de Villejuif propose une prestation de restauration collective pour 18 offices qui concernent 14 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires. Cela concerne entre 3400 et 3700 repas par jour et en moyenne 340 barquettes par jour.

La ville de Villejuif souhaite supprimer l'usage de contenants plastiques et biosourcés à usage unique pour les repas servis dans les restaurants scolaires en les remplaçant par des contenants durables.

Le projet portera sur la réalisation d'un diagnostic de l'existant et d'une étude de faisabilité pour les 18 offices de la collectivité. L'étude tiendra compte des enjeux environnementaux, économiques et financiers mais également des contraintes techniques, réglementaires et humaines à toutes les étapes (livraison des denrées, consommation des repas, récupération des contenants, etc.).

L'étude sera menée en 2 phases : la première phase se concentrera sur 3 offices, et la deuxième phase portera sur les 15 offices restants jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2025. La Ville de Villejuif s'oriente vers un remplacement des contenants de réchauffe en plastique par des contenants durables comme les bacs gastro en inox.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour assurer la transition vers une restauration zéro plastique.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de bénéficiaires, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités par an, nombre d'actions d'accompagnement aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / 50 % maximum des dépenses éligibles pour les études pré-opérationnelles.

Localisation géographique :

- VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude pré opérationnelle	160 000,00	100,00%
Total	160 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	32 000,00	20,00%
Fonds propres	128 000,00	80,00%
Total	160 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086803 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - restauration zéro plastique pour 2 nouvelles cuisines scolaires à Romainville (93)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	700 000,00 € HT	10,71 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROMAINVILLE
Adresse administrative : PLACE DE LA LAICITE
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François DECHY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 14 juin 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2025 ainsi les délais de fourniture des matériels et équipements nécessitent d'engager les dépenses au plus vite.

Description :

La ville de Romainville assure, en liaison froide, l'approvisionnement de 16 restaurants scolaires et 2 crèches via 13 offices satellites. Cela représente 425 000 repas par an produits par la cuisine centrale du syndicat Tables Communes et conditionnés et réchauffés en barquettes plastiques.

Le schéma de transformation du modèle de restauration scolaire porté par la ville consiste à sortir du modèle de liaison froide par la réintroduction de cuisines zéro plastique, 100 % bio et « fait maison » au sein des établissements scolaires au plus près des convives. Cette stratégie de généralisation à l'ensemble des groupes scolaires communaux prévoit entre 2024 et 2030 la création de six nouvelles cuisines répondant à ce cahier des charges, qui permettront de couvrir les besoins des 3 700 écoliers de la commune.

La première phase du projet concerne deux opérations dont la mise en service est prévue en septembre 2025 :

- création d'une cuisine au sein du groupe scolaire Henri Barbusse desservant 4 écoles dont deux en liaison chaude (111 840 repas par an) ;
- création d'une cuisine desservant le groupe scolaire Fraternité Gallèpe (46 900 repas par an).

La suppression de l'utilisation des emballages à usage unique dans le processus de production des repas scolaires nécessite un équipement adapté des unités de production à créer : chaînes de conditionnement, cellules de refroidissement et circulation des flux de contenants.

Grâce à l'utilisation d'environ 225 contenants réemployables par an, le projet permettra d'éviter d'utiliser environ 26 900 contenants en plastique à usage unique, soit 1,5 tonnes de déchets plastiques par an, et permettra la création de 5 ETP.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des équipements des chaînes de production zéro plastique nécessaires à la création des deux nouvelles cuisines pour la préparation des repas de 2 groupes scolaires (165 740 repas par an).

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication et à l'entrée des 2 cuisines concernées ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de groupes scolaires et crèches concernés / nombre de repas ; nombre de contenants réemployés ; tonnages d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de la restauration ; nombre d'emplois créés ; nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire – Mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / aide régionale plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition d'équipements de production de repas zéro plastique	700 000,00	100,00%
Total	700 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	75 000,00	10,71%
ADEME (prévisionnel)	210 000,00	30,00%
Fonds propres	415 000,00	59,29%
Total	700 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086808 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - restauration zéro plastique – Equipement de 25 restaurants scolaires de Bobigny (93)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	228 070,00 € HT	20,00 %	45 614,00 €
	Montant total de la subvention		45 614,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Abdel SADI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La ville de Bobigny assure en liaison froide l'approvisionnement de 25 restaurants scolaires. Cela représente 625 035 repas par an, produits par la cuisine centrale du syndicat Tables Communes et conditionnés et réchauffés en barquettes plastique.

Afin d'éliminer le plastique de sa restauration collective en commençant par les offices des établissements scolaires, la ville souhaite remplacer ces barquettes plastiques par des contenants réemployables en inox en adaptant les locaux des cantines à ce changement. Le changement de contenants au sein des cantines scolaires devra être accompagné de travaux d'aménagement pour adapter les locaux et éviter la dégradation des conditions de travail du personnel. En outre, la ville doit également investir dans des équipements de froid, de chauffe et de plonge afin de s'adapter à ces nouveaux contenants. Ce projet est complémentaire du travail mené par la ville dans les groupes scolaires sur la réduction des déchets alimentaires avec la mise en place de tables de tri et d'ateliers pédagogiques.

Le projet permettra d'éviter environ 5,1 tonnes de déchets plastiques par an, soit 83 819 contenants à usage unique.

Concernant le lavage, la gestion logistique et le stockage de contenants alimentaires réemployables, Tables Communes a fait le choix de déléguer cette prestation à la SEMELOG, société d'économie mixte locale cocrée par lui et le SYREC.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des équipements de froid, de chauffe et de plonge nécessaires au projet.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication et sur les équipements soutenus ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de groupes scolaires concernés / nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de la restauration, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire – Mesure II : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / aide régionale plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements de production et d'entretien	228 070,00	100,00%
Total	228 070,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	45 614,00	20,00%
Fonds propres	182 456,00	80,00%
Total	228 070,00	100,00%

DOSSIER N° EX082787 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique - portage de repas à domicile à Villebon sur Yvette (91)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	77 194,00 € HT	35,00 %	27 018,00 €
Montant total de la subvention			27 018,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS VILLEBON SUR YVETTE
Adresse administrative : 2 RUE JOACHIM DU BELLAY
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur VICTOR DA SILVA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 avril 2024 - 30 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2024 ainsi les délais de fourniture des matériels et équipements nécessitent d'engager les dépenses au plus vite.

Description :

Le Centre communal d'Action sociale de Villebon-sur-Yvette est un établissement public autonome qui assure la livraison des repas pour les bénéficiaires de la ville et de la résidence pour personnes âgées Alphonse Daudet, 7 jours sur 7 toute l'année sans aucune interruption (60 bénéficiaires).

En novembre 2020, la commune de Villebon-sur-Yvette a voté son Plan Climat, conforme au Plan Climat Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay dont elle fait partie. L'adoption de ce plan a été l'occasion d'accélérer la recherche de solutions durables en ce qui concerne la livraison quotidienne des repas à domicile avec l'objectif de se mettre en conformité avec la loi AGEC.

Depuis le début de l'année 2023, le CCAS a lancé une expérimentation visant à fournir des repas individuels dans ces contenants en inox à une quinzaine de bénéficiaires de la résidence pour personnes âgées Alphonse Daudet. Aujourd'hui, l'enjeu est de généraliser ce projet à l'ensemble des bénéficiaires.

Le CCAS de Villebon-sur-Yvette souhaite donc :

- remplacer 129 600 barquettes plastiques par an représentant 1400 kg de plastique par des contenants en inox réutilisables ;
- mettre en place la traçabilité des contenants réemployables, ce qui est indispensable à mettre en place pour atteindre l'objectif de 80 % de taux de retour et d'éviter que les contenants ne soient perdus ;
- aménager et équiper les espaces de travail indispensables au projet.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition de matériels, outils de traçabilité et aménagements nécessaires pour la suppression du plastique pour le portage à domicile de repas aux seniors.

Un comité de pilotage sera mis en place avec les parties prenantes en interne et les financeurs du projet.

L'implication des bénéficiaires se fera par l'utilisation quotidienne des contenants en inox, et avec une communication en amont et en aval avec notamment un accompagnement des agents en charge de la livraison des repas.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, apposer le logo de la Région sur le matériel ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats.
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de bénéficiaires, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités par an, nombre d'actions d'accompagnement aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et de sa mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- VILLEBON-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels / équipements	45 865,00	59,42%
Aménagement	29 501,00	38,22%
Outils de traçabilité	1 828,00	2,37%
Total	77 194,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	27 018,00	35,00%
Commune de Villebon sur Yvette	28 177,00	36,50%
Fonds propres	21 999,00	28,50%
Total	77 194,00	100,00%

DOSSIER N° EX086592 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique - Portage de repas à domicile à Paray-Vieille-Poste (91)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	100 295,04 € HT	19,79 %	19 845,00 €
	Montant total de la subvention		19 845,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PARAY VIEILLE POSTE
MAIRIE
Adresse administrative : PLACE HENRI BARBUSSE
91550 PARAY VIEILLE POSTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nathalie LALLIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2024 - 31 janvier 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage de l'opération est programmé pour la rentrée de septembre 2024 ainsi les délais de fournitures des matériels et équipements nécessitent d'engager les dépenses au plus vite.

Description :

La commune de Paray-Vieille-Poste, située à 17 km au sud de Paris dans le département de l'Essonne, compte 7 814 habitants et appartient à l'établissement public territorial du Grand-Orly-Seine-Bièvre. La ville a mis en place une restauration zéro plastique pour ses établissements scolaires mais elle n'a pas encore généralisé cette pratique :

- au portage à domicile des 90 repas produits et livrés aux seniors par jour (soit 270 barquettes plastique/ jour). Ces repas sont actuellement remis dans des emballages en plastique jetable ;
- à la restauration collective destinée à ses agents (restaurant administratif).

Aussi, pour répondre aux obligations réglementaires, la collectivité souhaite :

- étudier et mettre en place l'utilisation de contenants réemployables en inox pour le portage à domicile de repas, pour la rentrée de septembre 2024. Cela permettra d'éviter 100 000 barquettes plastique jetées par an ;
- disposer de self « zéro plastique » pour les agents en remplaçant les contenants individuels jetables en plastique par des contenants réemployables.

La traçabilité pour les contenants réemployables est indispensable afin d'atteindre l'objectif de 80 % de taux de retour et d'éviter que les contenants ne soient perdus pour la collectivité.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation d'une étude et à l'acquisition de matériels et outils de traçabilité pour la suppression du plastique dans la restauration collective des agents communaux et le portage à domicile de repas aux seniors.

Un comité de pilotage sera mis en place avec les parties prenantes en interne (directeur de la restauration, responsable environnement et transition énergétique, responsable du CCAS) et les financeurs du projet.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de bénéficiaires, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités par an, nombre d'actions d'accompagnement aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et de la mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement (aide plafonnée à 250 000 €) et 50 % maximum des dépenses éligibles pour les études pré-opérationnelles (aide plafonnée à 100 000 €).

Localisation géographique :

- PARAY-VIEILLE-POSTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude pré-opérationnelle	33 545,00	33,45%
Acquisition de matériels	59 412,04	59,24%
Outils de traçabilité	7 338,00	7,32%
Total	100 295,04	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	19 845,00	19,79%
Citeo	60 391,10	60,21%
Fonds propres	20 058,94	20,00%
Total	100 295,04	100,00%

DOSSIER N° EX086646 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Portage de repas à domicile à Montgeron (91)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	90 740,00 € HT	35,00 %	31 759,00 €
	Montant total de la subvention		31 759,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTGERON
Adresse administrative : 112 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91230 MONTGERON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie CARILLON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Montgeron située au sud de Paris dans le département de l'Essonne, compte 23 727 habitants et appartient à la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Dans le cadre de sa compétence de restauration, la ville assure la livraison de :

- 38 467 repas à domicile pour les seniors de la ville soit en moyenne 130 repas par jour ;
- 27 883 repas pour les structures de la petite enfance soit en moyenne 140 repas par jour.

La collectivité souhaite supprimer le plastique de sa restauration en supprimant les barquettes à usage unique au vu des obligations fixées par la loi AGECE. Elle cible le portage à domicile et les structures de la petite enfance car les établissements scolaires et centres de loisirs sont déjà zéro plastique : ils sont fournis en liaison chaude dans des bacs gastronomes en inox.

Ainsi, la ville prévoit l'achat de 3 000 contenants réutilisables en inox pour les repas à domicile et les repas de la petite enfance ainsi qu'un matériel de mise en bande pour les thermosceller. Pour la bonne mise en œuvre du processus d'entretien des contenants, la création d'un poste à mi-temps est prévue au sein de la cuisine centrale. Ce changement permettra d'éviter d'acheter et de jeter annuellement près de 70 000 barquettes en plastique jetable.

La traçabilité pour les contenants réemployables est indispensable afin d'atteindre l'objectif de 80 % de taux de retour et d'éviter que les contenants ne soient perdus pour la collectivité. Ainsi, un QR code sera appliqué sur chaque barquette.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition de matériels et outils de traçabilité pour la suppression du plastique dans les structures de la petite enfance et le portage à domicile de repas aux seniors.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage avec les parties prenantes en interne, l'AGORES et les financeurs du projet.
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication et sur le site de préparation des repas ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de bénéficiaires, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités par an, nombre d'actions d'accompagnement aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation) ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et de la mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / aide plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- MONTGERON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat contenants réutilisables en inox	24 459,00	26,96%
Acquisition d'équipements pour le thermoscellage	66 281,00	73,04%
Total	90 740,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	31 759,00	35,00%
Fonds propres	58 981,00	65,00%
Total	90 740,00	100,00%

DOSSIER N° EX086656 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Restauration zéro plastique – Expérimentation sur le portage de repas à domicile à Vitry-sur-Seine et Gentilly (94)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	87 905,51 € TTC	35,00 %	30 767,00 €
	Montant total de la subvention		30 767,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIDORESTO SI DE LA COOPERATION
DANS LE DOMAINE DE LA
RESTAURATION

Adresse administrative : 24 RUE GRETILLAT
94400 VITRY SUR SEINE

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Représentant : Madame BERNADETTE EBODE ONDOBO, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 30 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le SIDORESTO est le syndicat intercommunal pour la restauration collective pour les villes de Vitry-Sur-Seine et Gentilly. Il gère environ 8000 repas par jour dans 51 restaurants scolaires et 4 résidences sénior, ainsi que 160 portages à domicile par jour. Le syndicat a déjà été soutenu par la Région et l'ADEME sur une étude de faisabilité et une expérimentation lancées sur 3 écoles pour remplacer les contenants plastique par des contenants en inox thermoscellés.

Dans la continuité de cette première action, il souhaite à présent agir sur le volet portage à domicile pour lequel il utilise actuellement des barquettes en polypropylène. Ce sont plus de 172 800 barquettes pour 160 repas livrés sur 360 jours soit 5184 kg qui sont utilisées et jetées.

Pour cela, il souhaite mener une expérimentation pour une transition vers des contenants réemployables pour le portage à domicile afin de répondre aux enjeux sanitaires, environnementaux et à la loi AGECL. L'expérimentation portera sur des contenants métalliques micro-ondables avec couvercle en verre trempé et banderolage. L'expérimentation sera lancée en février 2025 pour une période d'un an, elle permettra de confirmer le choix des barquettes en inox ainsi que celui de la banderoleuse, de connaître les difficultés éventuelles liées à cette transition. Une solution de traçabilité avec marquage des contenants sera mise en place.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition de matériels pour la suppression du plastique dans le portage à domicile de repas aux seniors et la mise en place d'un outil de traçabilité.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage avec les parties prenantes en interne (responsable du CCAS, service prévention, organisations syndicales, représentants des agents) et les financeurs du projet. Un groupe de travail usagers sera également constitué ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de bénéficiaires, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités par an, nombre d'actions d'accompagnement aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire - Mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / 30 % maximum des dépenses éligibles pour les études pré-opérationnelles.

Localisation géographique :

- GENTILLY
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels (bacs et couvercles inox, machine de mise sous bande)	83 155,51	94,60%
Outil de traçabilité	4 750,00	5,40%
Total	87 905,51	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	30 767,00	35,00%
Fonds propres	57 138,51	65,00%
Total	87 905,51	100,00%

DOSSIER N° EX086790 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Ambition territoire La Défense zéro plastique – Paris la Défense (92)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	120 000,00 € HT	30,00 %	36 000,00 €
Montant total de la subvention			36 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLD PARIS LA DEFENSE
Adresse administrative : 110 DU GENERAL DE GAULLE
92400 COURBEVOIE
Statut Juridique : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Georges SIFFREDI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Premier quartier d'affaires d'Europe, Paris La Défense (180 000 salariés, 70 000 étudiants, 50 000 habitants, 150 restaurants) héberge le centre commercial le plus visité de France, la plus grande salle de spectacle couverte d'Europe, un hub avec cinq lignes de transport en commun, deux gares RER et une station Grand Paris Express à venir.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie post-carbone, l'établissement public Paris La Défense (PLD), aménageur et gestionnaire du quartier d'affaires souhaite déployer un système de consigne, de collecte, de nettoyage et de redistribution de contenants réutilisables issus de la restauration commerciale et collective sur son territoire. PLD entend profiter de l'opportunité que crée la présence d'une station de lavage sur son territoire (Aquarys).

Il s'agit de créer une boucle locale de réemploi des contenants alimentaires en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : restaurants indépendants, foodtrucks, chaînes présentes dans les centres commerciaux, points de restauration implantés dans les gares, hôtels, acteurs de la restauration collective et organisateurs d'événements.

Pour ce faire, PLD mènera 2 actions :

- réalisation d'une étude de faisabilité technique, opérationnelle, financière et d'impact ;
- expérimentation de solutions de contenants, de bornes, de logistique et de coordination des acteurs.

La logistique de collecte et de redistribution sera bas carbone avec l'utilisation de vélos cargos.

Une campagne de sensibilisation du grand public sera menée pour accompagner le changement de comportement des consommateurs.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation de l'étude et aux investissements nécessaires pour l'expérimentation.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : périmètre de l'action : nombre d'établissements concernés, activités, événements... nombre d'actions identifiées : exemplarité, événements, commerçants, établissements recevant du public...

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et la mesure II : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / aide plafonnée à 250 000 € ; 50 % maximum des dépenses éligibles en étude / aide plafonnée à 100 000 €.

Localisation géographique :

- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de faisabilité	40 000,00	33,33%
Acquisition des matériels	80 000,00	66,67%
Total	120 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	36 000,00	30,00%
Fonds propres	84 000,00	70,00%
Total	120 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086809 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Ambition territoire zéro plastique – Grand Paris Seine Ouest (92)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	95 000,00 € TTC	15,26 %	14 500,00 €
	Montant total de la subvention		14 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE OUEST
Adresse administrative : 9 ROUTE DE VAUGIRARD
92190 MEUDON
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour 8 communes représentant près de 320 000 habitants.

En 2023, GPSO a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il est composé de 12 actions réparties en 3 axes avec pour objectif global la réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 (par rapport à 2010). Parmi ces actions, l'action 2.1 vise à « promouvoir et déployer les emballages réutilisables ».

De plus, GPSO travaille à la diffusion d'une « charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet » à destination des villes qui prévoit des actions pour réduire le plastique à usage unique, et participe au Programme Ambassadeurs Publics Vrac et Réemploi proposé par le Réseau Vrac et Réemploi et soutenu par la Région.

Dans ce contexte, GPSO souhaite mener une étude sur le déploiement de solutions de réemploi d'emballages sur l'ensemble de son territoire, afin de déterminer la faisabilité et les modalités pour les secteurs de la restauration scolaire, du portage à domicile et de la restauration commerciale.

Cette étude devra permettre d'identifier les solutions opérationnelles les plus pertinentes en termes de collecte, de contenants, de lavage, de traçabilité, de stockage et de livraison, et ce d'un point de vue environnemental, technique et économique pour chacun des secteurs concernés.

Seuls les commerces collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets seront inclus dans le périmètre de l'étude (c'est-à-dire ceux produisant moins de 3 000 litres de déchets par semaine). La pertinence de partenariats avec d'autres acteurs situés sur les territoires voisins (Paris Ouest La Défense, Vallée Sud Grand Paris...) pour la phase de déploiement sera analysée. L'étude comportera 3 phases : état des lieux et diagnostic, solutions et scénarii, et approfondissement du scénario retenu.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation de cette étude pré-opérationnelle pour le déploiement de solutions de réemploi d'emballages sur l'ensemble de son territoire.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération ainsi que les documents intermédiaires et le rapport final.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et sa mesure : 50 % maximum des dépenses éligibles en étude / aide plafonnée à 100 000 €.

Localisation géographique :

- MEUDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de faisabilité	95 000,00	100,00%
Total	95 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	14 500,00	15,26%
ADEME (prévisionnel)	14 500,00	15,26%
Fonds propres	66 000,00	69,47%
Total	95 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX086647 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » – Ambition Territoire zéro plastique – Etude pré-opérationnelle sur le Val d'Oise (95)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	210 000,00 € HT	30,00 %	63 000,00 €
	Montant total de la subvention		63 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND MIXTE COLL TRAIT DECHET
MONTMORENCY SYNDICAT EMERAUDE
Adresse administrative : 12 RUE MARCEL DASSAULT
95130 LE PLESSIS BOUCHARD
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur GERARD LAMBERT MOTTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 mai 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Syndicat Emeraude est un syndicat mixte exerçant les compétences "collecte et traitement" des déchets. Il regroupe dix-sept communes du Val-d'Oise (95) réparties sur deux communautés d'agglomération : Val Parisis et Plaine Vallée pour un total de 280 034 habitants.

La réglementation nationale et les objectifs régionaux, visent à réduire l'usage du plastique à usage unique. Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs sur son territoire le syndicat Emeraude a décidé d'étudier la possibilité de remplacer l'usage de contenants en plastique jetables par des contenants réemployables, dans les domaines suivants :

- la restauration collective : cuisines centrales, restaurants scolaires, EHPAD, EPA ;
- le portage de repas à domicile ;
- la restauration commerciale : commerces de bouche, restauration à emporter, Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) avec rayon traiteur.

D'autres syndicats de collecte et traitement des déchets du Val-d'Oise ont souhaité participer à cette étude. Le périmètre de l'étude englobera donc les territoires des syndicats Emeraude, AZUR, Tri-Action, du SIGIDURS et de la CA Cergy-Pontoise ce qui représente un bassin de population de 1,2 millions d'habitants.

Ainsi, l'étude de faisabilité permettra d'identifier les solutions opérationnelles les plus pertinentes pour mettre en œuvre le circuit de collecte, lavage, stockage, et livraison des contenants, dans les commerces de bouche, les cuisines centrales et restaurants satellites, le portage de repas à domicile, et les GMS avec rayon traiteur, en prenant en compte les aspects environnementaux, techniques et économiques.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation de l'étude de faisabilité pré-opérationnelle.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication à l'entrée du site et sur les principaux équipements ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'offices / établissements scolaires et autres structures concernées (crèches, restauration municipale, EHPAD) / nombre de repas, nombre de contenants réemployés, tonnages et nombre d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de la restauration, nombre d'emplois créés, nombre de personnes / ateliers formés aux changements de pratiques et de comportements (communication, formation, sensibilisation).

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire - Mesure II : 50 % maximum des dépenses éligibles pour les études pré-opérationnelles.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude pré-opérationnelle	210 000,00	100,00%
Total	210 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	63 000,00	30,00%
ADEME	71 726,00	34,16%
Fonds Propres	75 274,00	35,84%
Total	210 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX087166 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Solution innovante de housses et bâches réemployables dans le secteur de l'évènementiel en Île-de-France

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	79 190,00 € HT	15,00 %	11 879,00 €
	Montant total de la subvention		11 879,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONCTION MEUBLES
Adresse administrative : 10 IMPASSE JACQUELINE AURIOL
91380 CHILLY MAZARIN
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur MAXIME ROSENWALD, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les délais de fourniture de certains équipements sont actuellement de 24 mois à cause de la crise des matières premières. Afin de pouvoir démarrer l'activité dans les plus brefs délais et de limiter la production de déchets plastique, il convient de pouvoir passer les commandes de matériel le plus tôt possible.

Description :

Fonction Meubles est une société francilienne qui réalise, depuis 30 ans, des prestations de location de mobilier et d'accessoires pour tous types d'évènements. Son siège et son entrepôt sont situés à Chilly-Mazarin dans l'Essonne (8 000 m² et 1 500 références de meubles).

En 2023, Fonction meuble est intervenu sur environ 3000 événements, en mettant à disposition plus de 1 073 507 pièces de mobilier. Les clients de Fonction Meuble sont principalement des organisateurs d'évènements en Île-de-France tels que les défilés de la Paris Fashion Week, la tribune présidentielle du 14 juillet, le festival Solidays et aussi le marathon de Paris.

Afin de répondre à l'objectif régional de supprimer les emballages en plastique à usage unique d'ici à 2030, Fonction Meubles souhaite développer des housses réutilisables. Ces housses remplaceraient les tonnes d'emballages protégeant les meubles lors de leur transport ou stockage. Il s'agit de disposer de housses réemployables à partir de chutes de laines de mouton récupérées en France pour la protection des chaises et à partir des bâches provenant de la signalétique d'évènements. Les bâches proviennent de la société Sign'expo du groupe GL Events, basée à Gonesse (95).

L'objectif visé est d'avoir 6000 housses 100 % réutilisables et 100 % issues de réemploi pour protéger le mobilier des événements. Le projet doit permettre de réduire les déchets plastique de 9 tonnes par an.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition du parc de housses réemployables nécessaire à la suppression du plastique à usage unique lors de la mise à disposition de mobiliers dans le secteur de l'évènementiel en Île-de-France.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de housses réemployées, tonnages de bâches récupérées, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur évènementiel, nombre d'ETP en insertion professionnelle / situation de handicap mobilisés dans la réalisation des équipements de protection cités, nombre de personnes sensibilisées et formés au zéro plastique (communication, formation, sensibilisation).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire et de la mesure II : 35 % des dépenses éligibles en investissement / aide régionale plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition du parc de housses réutilisables issues du réemploi	79 190,00	100,00%
Total	79 190,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	11 879,00	15,00%
Fonds propres	67 311,00	85,00%
Total	79 190,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX086629 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » – Réemploi des emballages – Pépinière du plateau de Versailles (78)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	381 250,00 € HT	20,00 %	76 250,00 €
	Montant total de la subvention		76 250,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PEPINIERES DU PLATEAU DE VERSAILLES
Adresse administrative : RD 307
78121 CRESPIERES
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur IDRIS MOUHEDIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 30 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La société « Les Pépinières du Plateau de Versailles » installée à Crespières (78), intervient dans le domaine du paysage et notamment la végétalisation en milieu urbain. Face aux défis environnementaux actuels et à la nécessité d'une innovation constante dans le secteur horticole, elle a lancé le projet « Synfoplant® », une initiative conçue pour réduire significativement l'impact écologique de la production végétale notamment en remplaçant les godets traditionnels par une alternative réemployable. L'entreprise propose de remplacer le godet en plastique à usage unique par une alternative dégradable cultivée dans une plaque conçue pour être réutilisable.

Les principaux objectifs de Synfoplants® sont :

- le réemploi des contenants grâce à l'utilisation de plaques réutilisables pouvant accueillir 24 godets dégradables chacune, facilitant ainsi la culture, le transport, et la présentation des végétaux. Ces plaques réutilisables ont une durée de vie estimée à minimum 10 ans. Les nouvelles plaques seront consignées chez les clients afin d'en assurer la récupération systématique ;
- la suppression des déchets plastiques : actuellement les godets plastiques ne sont pas recyclés, ce qui entraîne une consommation importante de plastique à usage unique

Le déploiement du projet « Synfoplant® » permettra de réduire l'usage de plus d'un million de godets à usage unique par an rien que pour les pépinières du plateau de Versailles.

L'entreprise se fixe un objectif de réduction de la consommation de plastique de 19,5 tonnes par an.

Ce projet vise à augmenter la production de plantes vivaces, ce qui entraînera un besoin en main d'œuvre d'au moins une personne supplémentaire.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des plaques réutilisables.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication à l'entrée du site et sur les principaux équipements ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : tonnages et nombre d'emballages plastique à usage unique évités, nombre d'emplois créés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire et de la mesure II. Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- CRESPIERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de plaques réutilisables	381 250,00	100,00%
Total	381 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	76 250,00	20,00%
ADEME (prévisionnel)	190 625,00	50,00%
Fonds propres	114 375,00	30,00%
Total	381 250,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX086812 - Appel à projets « Île-de-France Zéro plastique » - Préfiguration d'une première unité industrielle de tri et lavage des bouteilles consignées en Île-de-France

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	537 260,00 € HT	13,03 %	70 000,00 €
	Montant total de la subvention		70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BOUT' A BOUT' PAYS DE LA LOIRE
Adresse administrative : 10 RUE DU NOUVEAU BELE
44470 CARQUEFOU
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame CELIE COUCHE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'entreprise Bout' À Bout est pionnière du réemploi des bouteilles et pots alimentaires en verre. Depuis le début de l'année 2024, 1 million de bouteilles ont été lavées au sein de l'usine pilote de lavage située à Carquefou en Pays de Loire géré par Bout' à Bout'. Cette usine a été utilisée dans le cadre des tests de standardisation des contenants réalisés par CITEO pour le passage à l'échelle du réemploi dans la GMS et s'installe aujourd'hui à Ollainville en Essonne sur la plateforme logistique de Biocoop Centre Nord Est où une surface de 800 m² leur sera louée pour la phase de préfiguration.

Elle offre une solution globale de service : accompagnement de producteurs (130 à date) dans le choix de leurs contenants, communication sur les produits consignés, gestion d'un réseau de points de collecte (250 partenaires), gestion des transporteurs pour les collectes, nettoyage et revente des bouteilles.

Bout' À Bout' souhaite dupliquer son modèle et massifier les volumes en s'implantant en Île-de-France (gisement estimé de 2,3 milliards de bouteilles utilisées /an). Pour ce faire, la structure a pour projet d'installer une unité de production (tri et lavage) qui aura une capacité maximale de 600 millions de contenants (bouteilles et pots en verre) traités par an. Le projet s'articule en deux phases :

- préfiguration : développement sur 18 mois des flux de collecte en Île-de-France (captation et tri) ;
- industrialisation : construction d'un site de tri et de lavage de grande envergure.

L'objectif visé par la phase de préfiguration est d'atteindre 1 million de contenants réemployés par mois d'ici 2025 en Île-de-France. Cette première phase de préfiguration nécessite des investissements pour la collecte, la logistique et le tri des bouteilles et pots en verre.

La Région apporte son soutien financier à l'étude de mise en place et de dimensionnements de l'unité de production (tri et lavage) ainsi qu'à l'acquisition des équipements et contenants nécessaires au développement de l'offre de consigne en Île-de-France.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, à l'entrée du site et sur les principaux équipements ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de contenants réemployés, tonnages de bouteilles et pots en verre évités dans le secteur (nombre de clients et partenaires, nombre d'emplois créés, nombre d'outils de communication et de sensibilisation déployés).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire et la mesure II : 35 % des dépenses éligibles en investissement / aide régionale plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériels (contenants de collecte)	302 260,00	56,26%
Equipements (convoyeurs et stockage des contenants)	225 000,00	41,88%
Etude pré-opérationnelle	10 000,00	1,86%
Total	537 260,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	70 000,00	13,03%
Ville de Paris	70 000,00	13,03%
Fonds propres	397 260,00	73,94%
Total	537 260,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX086672 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Développement d'une solution 'événements zéro plastique' innovante (93)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	951 350,00 € HT	9,46 %	90 000,00 €
	Montant total de la subvention		90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UZAJE

Adresse administrative : 90 RUE LOUIS AMPERE
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur Emmanuel AUBERGER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 14 mars 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les délais de fourniture de certains équipements sont actuellement de 24 mois à cause de la crise des matières premières. Afin de pouvoir démarrer l'activité dans les plus brefs délais et de limiter la production de déchets plastique, il convient de pouvoir passer les commandes de matériel le plus tôt possible.

Description :

Uzaje est une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire agréée ESUS, située à Neuilly-sur-Marne, qui développe des solutions industrielles et logistiques pour le réemploi des contenants et emballages afin de sortir de l'usage unique. Son activité principale est le lavage industriel pour répondre aux besoins des acteurs de la restauration, de l'industrie et de la distribution alimentaire. Uzaje possède à Neuilly-sur-Marne un centre de lavage et un laboratoire de R&D-Innovation.

Aujourd'hui Uzaje souhaite développer une offre à destination des acteurs franciliens de l'évènementiel et des collectivités organisant des événements culturels accueillant du public (festivals, courses, etc.) afin d'accélérer la transition du secteur de l'évènementiel vers le réemploi. Pour ce faire, l'entreprise envisage d'investir dans un parc de contenants ainsi que dans le matériel et les équipements associés (trieuse à gobelets, etc.). Les contenants seront neutres et standardisés, afin de faciliter la mutualisation du parc auprès d'acteurs différents et maximiser le taux de retour (80 % au lieu de 30-40 % pour un contenant personnalisé d'après les retours d'expérience). Uzaje proposera une offre globale avec à la fois : la mise à disposition des contenants, la location des caisses pour le transport (conditionnement zéro déchet), la collecte des contenants sales directement sur site, leur stockage et leur lavage industriel et la livraison des contenants propres.

La mise à disposition de ce parc de contenants en réemploi remplacera près de 1 180 000 emballages à usage unique à l'échelle de la Région sur la période 2024-2027. Cela représente 70 tonnes d'emballages à usage unique évités, et 7,4 tonnes d'émissions de CO2 évitées (liées à la phase de fabrication des contenants).

La réalisation de ce projet et l'augmentation de l'activité qui en découlera permettra de pérenniser la quinzaine d'emplois actuels du site de Neuilly-sur-Marne (Zone d'Emploi Prioritaire) et d'en créer une dizaine d'autres.

Pour développer et communiquer sur son offre notamment auprès des collectivités, Uzaje souhaite développer une plateforme numérique sous forme de site internet mais aussi créer des outils de communication. Il est également à noter que des partenariats sont d'ores-et-déjà noués avec des organisateurs de festivals pour les 3 prochaines éditions (Solidays, Rock en Seine, We love green).

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des contenants, matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage de suivi réunissant les partenaires techniques et financiers du projet pour assurer le suivi de la mise en œuvre et de son développement ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, la plateforme proposant l'offre, inviter la Région au lancement de l'opération et à l'inauguration ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur de l'évènementiel, nombre d'évènements bénéficiaires, nombre d'emplois créés, ainsi qu'un bilan annuel ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expérience et les résultats.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire – Mesure II : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition de contenants, matériels et équipements	951 350,00	100,00%	Région Île-de-France	90 000,00	9,46%
			Fonds propres	861 350,00	90,54%
Total	951 350,00	100,00%	Total	951 350,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX086748 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » – Etude pré-opérationnelle pour un système mutualisé de contenants réemployables pour boissons et repas à emporter (75)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	125 000,00 € HT	10,00 %	12 500,00 €
	Montant total de la subvention		12 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VSP VILLETTE SERVICE PLUS
Adresse administrative : 211 AVENUE JEAN JAURES
75019 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Olivier FLAMENT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Du fait de la concentration de l'activité pendant la période estivale sur les berges de Seine, l'étude devra être menée pendant l'été 2024.

Description :

Le projet a pour objectif de développer un système mutualisé de contenants réemployables pour boissons et repas à emporter sur les berges de Seine. Il s'agit de financer l'étude de faisabilité de ce projet qui porte sur cette zone de très forte fréquentation en période estivale, par les Parisiens et les touristes, génératrice de dizaines de milliers de contenants jetables. L'objectif est de supprimer ces emballages jetables (près de 400 000) en facilitant le parcours consommateur et en accompagnement les restaurants via le déploiement d'un système de consigne.

Les contenants seront loués par Villette Emploi aux restaurateurs de la zone. Ces derniers les proposeront ensuite aux consommateurs en échange d'une consigne, qui leur sera rendue lorsqu'ils déposeront leurs contenants dans les bornes installées le long des berges. Les contenants sont distribués et repris chez les restaurateurs par Fludis, un transporteur décarboné en logistique urbaine (utilisation de cycles et du transport fluvial).

L'étude menée auprès des restaurateurs des berges de Seine, a pour objectif de collecter un maximum d'informations sur leurs besoins, leur organisation, leurs contraintes et permettra de valider le modèle opérationnel, la cohérence du business model et de définir les conditions de transférabilité d'un tel projet sur un autre territoire. Cette étude devra être menée entre juin et novembre 2024.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation de l'étude de faisabilité nécessaire à la définition des investissements à réaliser pour le développement de l'offre de consigne en Île-de-France.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités dans le secteur (à préciser : restauration / événementiel / jardinage, GMS ...), nombre de bénéficiaires (établissements bénéficiant de la solution : hôpitaux, restauration collective, événement, entreprises, commerce...), nombre d'emplois créés, nombre d'outils déployés pour la transition zéro plastique (communication sur les réseaux, formation, ateliers de sensibilisation...), nombre de personnes sensibilisées et formées au zéro plastique (communication, formation, sensibilisation).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire et de la mesure II : 50 % des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de faisabilité pré-opérationnelle	125 000,00	100,00%
Total	125 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	12 500,00	10,00%
Ville de Paris	50 000,00	40,00%
Fonds propres	62 500,00	50,00%
Total	125 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX086792 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Renforcement et amélioration de l'unité de lavage des contenants réemployable à Rungis (94)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	455 175,00 € HT	10,00 %	45 518,00 €
	Montant total de la subvention		45 518,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PANDOBAC
Adresse administrative : 64 C ALL DE SAINT MALO
94150 RUNGIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame SHU ZHANG, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 26 juillet 2024 - 30 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les délais de livraison étant conséquents, le tunnel de lavage sera commandé dès le mois juillet.

Description :

Pandobac a été créé en 2018 afin de proposer un service de bacs réutilisables de transport pour remplacer les emballages à usage unique tels que les cartons, cagettes en bois et caisses polystyrène utilisés dans le secteur alimentaire. Le service propose la mise à disposition de bacs adaptés aux produits transportés, leur collecte une fois sales, leur lavage et leur suivi. Pandobac est basé dans le marché de Rungis (94), 60 % de son activité se fait avec des entreprises du marché, 10 % en Île-de-France hors Rungis, et 30 % dans le reste de la France. Pandobac a ouvert un centre de lavage de bacs réutilisables en 2019 sur le MIN de Rungis. Il a déjà permis de laver plus de 300 000 bacs et de les remettre en circulation. Le centre de lavage arrive aujourd'hui à saturation et il est nécessaire d'investir dans de nouveaux équipements pour travailler avec des industriels agro-alimentaires.

Le projet vise à laver 5 fois plus de bacs qu'aujourd'hui en utilisant 4 fois moins d'eau par bac. Soit environ 4000 emballages / jour sur une journée classique. Pandobac vise 1,5 millions de bacs utilisés, soit autant d'emballages à usage unique évités.

Il s'agit d'améliorer les équipements de travail permettant le réemploi des bacs en investissant notamment dans un nouveau tunnel de lavage qui permettra une meilleure qualité de lavage, une cadence de lavage plus élevée ainsi qu'une plus faible consommation en eau. L'achat de matériels pour gagner en efficacité et diminuer la pénibilité du travail des opérateurs et des travaux d'aménagement en particulier pour isoler la « zone propre » dans laquelle arrivent les bacs une fois lavés.

Enfin, 3 à 4 postes de lavage en CDI seront créés pour absorber la montée des volumes.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation de travaux d'aménagement du local de Pandobac ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et de machines nécessaires au réemploi des bacs.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, l'entrée du centre de lavage et sur les principaux équipements ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de bénéficiaires, nombre de contenants réemployés, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités par an, nombre d'emplois créés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire - Mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / aide régionale plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- RUNGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMO travaux	5 780,00	1,27%
Travaux d'aménagement	125 843,00	27,65%
Acquisition d'équipements et de machines	323 552,00	71,08%
Total	455 175,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	45 518,00	10,00%
ADEME (prévisionnel)	115 432,38	25,36%
Fonds propres	294 224,62	64,64%
Total	455 175,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX086722 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Expérimentation de la restauration zéro plastique dans la livraison et vente à emporter en Île-de-France

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	550 000,00 € HT	10,00 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VYTAL FRANCE

Adresse administrative : 80 RUE DES HAIES
75020 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur JORDAN-PAUL BON, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 avril 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Nécessité d'engager les dépenses afin de pouvoir proposer sa solution zéro plastique pour les événements estivaux.

Description :

Vytal est une entreprise créée en 2019 qui propose la fourniture de contenants réutilisables pour les commerces afin de supprimer durablement les emballages jetables du secteur de la restauration. En Europe, Vytal gère 8 millions de contenants réutilisables.

L'enjeu du projet pour Vytal est de déployer le zéro plastique en Île-de-France dans la restauration commerciale, la restauration collective et l'événementiel dans les territoires des Hauts-de-Seine (Levallois Perret, Neuilly sur Seine, Issy les Moulineaux et Sceaux) et de la Seine-Saint-Denis (Noisy-le-Grand). Il est à souligner que pour le nettoyage de ses contenants, Vytal propose une solution de nettoyage externalisée au plus près des lieux d'utilisation des contenants donc en Île-de-France. Les contenants disposent d'un système de traçabilité basé sur la technologie QR code.

Le projet de Vytal repose sur les piliers suivants :

- une large gamme de contenants qui peuvent être réutilisés plus de 500 fois ;
- un réseau de partenaires locaux afin que le client ait la possibilité de rapporter son contenant dans un autre commerce faisant partie du réseau ;
- des bornes de collecte automatique, ainsi que des distributeurs automatiques de contenants dans les entreprises, centres commerciaux et sur les événements.

Concernant le choix de ces territoires spécifiques, des partenariats/ conventions ont d'ores et déjà été établis avec des entreprises de restauration collective (Elior Restauration France, le GIE GAM, Eurest...) ainsi qu'avec les villes de Noisy-le-Grand et Sceaux (centre commercial, évènements et commerces). Sur la dernière phase du projet, Vytal prévoit de démarcher les supermarchés des territoires identifiés.

La Région apporte son soutien financier au déploiement d'une solution de réemploi des emballages dans les secteurs de la restauration et de l'évènementiel dans les Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de lieux partenaires, nombre d'utilisateurs de la solution Vytal, nombre de contenants réemployés, taux de retour des contenants, nombre de rotations des contenants, tonnages d'emballages plastique à usage unique évités, nombre d'emplois créés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et la mesure I : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / Aide plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de contenants	300 000,00	54,55%
Système de traçabilité, de collecteur et de distributeur	250 000,00	45,45%
Total	550 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	55 000,00	10,00%
Fonds propres	495 000,00	90,00%
Total	550 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX086761 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Expérimentation de 50 bornes de collecte de contenants réemployables dans de nouveaux secteurs d'activité

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	800 000,00 € HT	10,00 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BIBAK

Adresse administrative : 7 PL ALEXANDRE 1ER DE YOUGOSLAVIE
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur Lucas GRAFFAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 3 février 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La société BIBAK propose depuis 2018 des solutions innovantes et durables pour réduire les emballages jetables dans le secteur de la restauration. Ainsi, depuis sa création, BIBAK participe au développement du réemploi des emballages, en mettant en place des bornes qui servent de point de collecte pour récupérer les emballages réemployables.

BIBAK accompagne également ses clients pour le sourcing de contenants réutilisables, le parcours clients, la formation des équipes, le lavage, lorsque celui-ci n'est pas internalisé, ainsi que la traçabilité. BIBAK a déjà équipé 170 restaurants avec 300 bornes de collecte permettant ainsi d'éviter plus de 3 millions d'emballages jetables (1 borne permet de récupérer 300 contenants / jour).

Fort de son expérience, BIBAK souhaite maintenant toucher de nouveaux secteurs pour développer le réemploi des emballages en Île-de-France notamment :

- les hôpitaux ;
- les salles de concerts et les festivals ;
- les centres commerciaux.

Il s'agit d'implanter de 50 nouvelles bornes à l'horizon 2025 en Île-de-France dans ces secteurs. Ce projet de déploiement permettra d'éviter plus de 5 millions d'emballages jetables sur l'année 2025.

La Région apporte son soutien financier pour la fabrication de 50 nouvelles bornes de collecte des contenants de réemploi.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, sur les 50 bornes à installer, associer la région à tous les événements liés à cette opération ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de partenariats établis, nombre de bornes déployées, tonnage évité, taux de retour des contenants, nombre de personnes sensibilisées, nombre d'emballages évités etc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire - Mesure II : 30 % maximum des dépenses éligibles en investissement / Aide plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fabrication de 50 bornes	800 000,00	100,00%
Total	800 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	80 000,00	10,00%
Fonds propres	720 000,00	90,00%
Total	800 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX087160 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » - Etude et expérimentation pour le recyclage des calibres de présentation de lunettes en Île-de-France

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-204181-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	37 000,00 € TTC	30,00 %	11 100,00 €
	Montant total de la subvention		11 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RECYCLOPTICS
Adresse administrative : 9 RUE DES SCEAUX MARECHAUX
91410 SAINT CYR SOUS DOURDAN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CAROLE RIEHL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Chaque année, en Île-de-France, près de 4 millions de paires de lunettes sont vendues et mise à la vue par un opticien dans un des 3 300 magasins présents sur le territoire francilien. Cela représente plus de 16 tonnes de plastique issu des verres factices des lunettes (calibres de présentation) qui sont ainsi non triés et incinérés.

L'association Recycloptics a été créée en 2022 et a pour mission de sensibiliser et créer les filières de recyclage de l'optique-lunetterie.

Le projet porté par Recycloptics vise à collecter auprès des opticiens franciliens les calibres de présentation de lunettes pour les recycler. Le projet est dimensionné pour travailler sur une tonne de calibre de présentation et d'avoir un objectif d'adhésion pour la 1ère année de 200 opticiens collecteurs minimum. L'ESAT "Les Ateliers de l'Ermitage" situé à Dourdan (91) sera mobilisé autour du projet pour trier et mettre à disposition la matière premium à un recycleur capable de la tester en « petit volume » puis créer un produit issu de cette matière, soit par injection, soit par impression 3D (exemple : présentoir de lunettes réalisé à partir de calibre de présentation). L'ESAT a créé 2 postes pour les tâches attendues dans ce projet. En parallèle, un travail de recherche de débouchés auprès d'entreprises sera nécessaire pour sécuriser le modèle.

La Région apporte son soutien financier à l'étude pré-opérationnelle (process collecte/tri, prototypage, ingénierie, test de recyclage) qui permettra la définition des investissements nécessaires au projet de valorisation matière des calibres de présentation de lunettes.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique et de renforcer les performances de recyclage de déchets.

Le bénéficiaire s'engage à :

- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expériences et les résultats ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de calibres collectés, tonnages réemployés et recyclés, nombre de magasins partenaires (adhérents collecteurs), nombre d'emplois créés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire et de la mesure I : 50 % des dépenses éligibles en investissement / aide régionale plafonnée à 100 000 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de faisabilité et pré-opérationnelle	37 000,00	100,00%
Total	37 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	11 100,00	30,00%
Fonds propres	25 900,00	70,00%
Total	37 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° EX086695 - Appel à projets « Île-de-France zéro plastique » : première usine de réparation et production de bagages recyclés « Made In France » par ROKHBIRD (93)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	301 485,00 € HT	10,00 %	30 149,00 €
	Montant total de la subvention		30 149,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ROKHBIRD

Adresse administrative : 5 RUE DE COPENHAGUE
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur MEHDI BARKA, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 31 décembre 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Nécessité d'anticiper la commande des machines qui sont réalisées sur-mesure dont le délai d'approvisionnement est conséquent.

Description :

La société Rokhbird, créée à Tremblay-en-France à proximité de l'aéroport de Roissy, porte un projet de relocalisation de la chaîne de production de bagages en Île-de-France par le déploiement de la première usine de réparation et production de bagages recyclés « Made In France » à destination des compagnies aériennes, des maroquiniers et en vente directe via son site internet.

La société a mûri son projet à partir des constats suivants sur la chaîne de valeur et le cycle de vie des bagages :

- la majorité des bagages vendus actuellement en France sont produits en Asie ;
- les bagages sont expédiés sous forme de lots contenant différentes tailles imposées par les producteurs. Ce mode de fonctionnement est très peu adapté à la demande et génère un stock important de bagages invendus ;
- les bagages usagés et endommagés ne sont pour la plupart pas réparés (estimation de 300 000 à 400 000 bagages jetés par an en Île-de-France).

La chaîne de production utilisera de la matière première recyclée, des accessoires et des pièces détachées issus de bagages endommagés et usagés, récupérés auprès des compagnies aériennes et des clients. Elle produira les bagages à la demande, ce qui limitera les stocks d'invendus grâce à une production en petites et moyennes séries au plus proche des besoins des clients. Le design des produits a été étudié afin de rendre les bagages facilement réparables : systèmes de zip et de clips, pas de nécessité d'avoir des outils pour réparer, standardisation des pièces détachées, etc.

Le projet permettra de réparer 30 000 puis 60 000 bagages par an, et de produire 100 000 puis 200 000 bagages par an, à base de plastique recyclé. L'usine va permettre la création d'une dizaine d'emplois pérennes non délocalisables dans une Zone de Reconquête Économique.

Rokhbird proposera également un service après-vente innovant à travers un partenariat avec la société SOS Bagages comme par exemple la vente de kits de réparation ou la proposition de bons de réduction sur l'achat d'une nouvelle valise contre un ancien bagage usé ou endommagé.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition du parc machine (extrudeuse, machine de formatage de coques, presse, etc.), des matériels et des outils nécessaires à la réalisation du projet.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire (SREC) de doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation à destination des franciliens en 2031 et de renforcer les performances de recyclage des déchets.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage de suivi réunissant les partenaires techniques et financiers du projet pour assurer le suivi de la mise en œuvre et de son développement ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, inviter la Région au lancement de l'opération et à l'inauguration ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de bagages réparés, tonnages collectés et recyclés, nombre de partenariats et nombre d'emplois créés ainsi qu'un bilan annuel ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expérience et les résultats.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire – Mesure II : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements pour le parc machine	274 381,00	91,01%
Matériels et outils	27 104,00	8,99%
Total	301 485,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	30 149,00	10,00%
Fonds propres	271 336,00	90,00%
Total	301 485,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Annexe 2 Fiches projets Zéro déchet et économie circulaire

DOSSIER N° EX085981 - Biodéchets – généralisation du tri à la source : dispositif d'apport volontaire des biodéchets par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (77)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	301 520,00 € HT	21,56 %	65 000,00 €
Montant total de la subvention			65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA DU PAYS DE MEAUX

Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
77100 MEAUX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS COPE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 12 mars 2024 - 31 décembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Nécessité pour la Communauté d'Agglomération de renforcer dès que possible le déploiement de la collecte des biodéchets afin de ne pas prendre de retard sur l'obligation réglementaire du 1^{er} janvier 2024.

Description :

La Communauté d'Agglomération (CA) du Pays de Meaux (108 300 habitants pour 26 communes) exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence traitement a été transmise au SMITOM Nord 77 (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères).

En application de l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets, la CA a décidé de développer au maximum le compostage de proximité individuel et partagé quand cela est possible ; en habitat individuel et collectif et en centre-ville. En complément, elle souhaite installer des points d'apport volontaire (PAV) pour collecter les biodéchets grâce à la mise en place d'abris bacs avec ou sans un accès contrôlé.

Les points d'apport volontaire pour la collecte des biodéchets seront installés à côté des bornes de collecte sélective. Lors de l'installation de chaque PAV, une information spécifique des foyers sera faite par des éco-animateurs, avec la remise des bioseaux. La CA prévoit de déployer 200 points d'apport volontaire en abri bacs qui pourront être utilisés par 15 000 foyers représentant 50 000 habitants. Ces PAV seront installés dans les centres-villes de Meaux, Trilport, Nanteuil et Monthyon, ainsi qu'au pied des grands immeubles d'habitat collectif. Elle estime collecter à terme 500 tonnes par an. Ce dispositif sera accessible aux commerçants des centres-villes.

Les bacs de collecte qui seront installés dans les abris bacs auront un volume de 240 litres. Selon la situation des abris-bacs, un contrôle des accès au PAV par badge sera mis en place. Le modèle d'abris bacs retenu le permet. Les biodéchets collectés seront valorisés par compostage sur le site de Valotri à Poincy.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des 200 abri bacs et de 20 000 bioseaux dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de valorisation organique des déchets ménagers et assimilés.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de suivi des opérations de compostage de proximité et de tri à la source des biodéchets sur son territoire associant les financeurs ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ainsi que sur les abri bacs et les bioseaux ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de sites installés, quantités détournées estimées, destination du compost, nombre de foyers / habitants impliqués, nombre d'abri bacs installés, quantités collectées, destination des biodéchets, ainsi qu'un bilan annuel ;
- participer aux travaux du PRPGD pour partager les retours d'expériences et les résultats.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire – Mesure IV : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

 MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition d'abris-bacs	229 520,00	76,12%
Acquisition de bioseaux	72 000,00	23,88%
Total	301 520,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	65 000,00	21,56%
Fonds vert (prévisionnel)	165 836,00	55,00%
Fonds propres	70 684,00	23,44%
Total	301 520,00	100,00%

DOSSIER N° EX085977 - Biodéchets – Déploiement du tri à la source des biodéchets par le SIRMOTOM (77)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	393 460,00 € TTC	25,00 %	98 365,00 €
Montant total de la subvention			98 365,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIRMOTOM SYNDICAT REGION
MONTEREAU FAULT YONNE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES

Adresse administrative : 22 RUE DE LA GRANDE HAIE
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal

Représentant : Monsieur YVES JEGO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Nécessité pour le SIRMOTOM de renforcer dès que possible le déploiement de la collecte des biodéchets afin de ne pas prendre de retard sur l'obligation réglementaire du 1er janvier 2024.

Description :

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) a la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour 39 communes appartenant à 5 communautés de communes et représentant 57 199 habitants. La compétence traitement a été transmise au SYTRADEM (Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers).

En vue de l'application de la généralisation du tri à la source des biodéchets à tous les habitants, le SIRMOTOM a réalisé une étude de faisabilité qui a estimé le gisement de déchets alimentaires captable chez les ménages à 1 000 tonnes par an. Pour capter au mieux ce gisement, le SIRMOTOM souhaite poursuivre et renforcer les dotations en lombricomposteurs, et en composteurs individuels et partagés. Ces derniers sont en bois et ont un volume de 400 litres ou de 800 litres, et seront fabriqués par une entreprise d'insertion locale.

Pour les zones d'habitat collectif où le compostage n'est pas possible, le SIRMOTOM a prévu d'installer des points d'apport volontaire (PAV) de compostage. Seront concernées les villes de Montereau, Varennes-sur-Seine, Saint-Germain Laval et Cannes Ecluse. Ces points d'apport volontaire seront constitués de 2 composteurs spécifiques dont les caractéristiques sont les suivantes :

- en métal avec un fond et une ouverture possible sur le côté, une capacité de 2 350 litres ;
- avec un système d'alimentation en broyat de déchets verts et un système de brassage mécanique.

L'intérêt principal de ces composteurs est de pouvoir être installés sur des sols avec revêtement comme des parking ou des trottoirs, et de pouvoir le cas échéant être déplacés.

Afin de suivre l'impact du tri à la source des biodéchets, le SIRMOTOM a prévu de mener chaque année à l'automne une étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles qui permettra de mesurer le taux des déchets alimentaires présents.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition de 50 lombricomposteurs, 830 composteurs, 3 000 bioseaux, et de 30 composteurs spécifiques pour les points d'apport volontaire de compostage, ainsi qu'aux études de caractérisation des OMR prévues en 2024, 2025 et 2026.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de déploiement du tri à la source des biodéchets.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage de suivi des opérations de compostage de proximité et de tri à la source des biodéchets sur son territoire associant les financeurs ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre de sites installés, quantités détournées estimées, destination du compost, nombre de foyers / habitants impliqués etc. ;
- participer aux travaux du PRPGD pour partager les retours d'expériences et les résultats.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire – Mesure IV : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement et 50 % maximum des dépenses éligibles pour les études.

Localisation géographique :

📍 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de bioseaux, lombricomposteurs, composteurs	121 330,00	30,84%
Composteurs PAV	246 480,00	62,64%
Etudes caractérisation des OMR	25 650,00	6,52%
Total	393 460,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	98 365,00	25,00%
Fonds propres	295 095,00	75,00%
Total	393 460,00	100,00%

DOSSIER N° EX086613 - Biodéchets - Renforcement du tri à la source des biodéchets par apport volontaire sur le territoire de Plaine Commune (93)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	1 390 461,00 € HT	5,39 %	75 000,00 €
Montant total de la subvention			75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET
93218 SAINT DENIS
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Mathieu HANOTIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 31 décembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Nécessité pour Plaine Commune de renforcer dès que possible le déploiement de la collecte des biodéchets afin de continuer à appliquer l'obligation réglementaire du 1er janvier 2024.

Description :

L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire qui comptabilise 9 communes et environ 450 000 habitants.

Plaine Commune a mené des expérimentations sur le tri à la source des biodéchets en 2023, couvrant environ 10 % de sa population. À l'issue de cette phase expérimentale, l'EPT a choisi de déployer de 2024 à 2027 sur le reste du territoire les solutions de tri à la source suivantes :

- la priorité a été donnée au compostage individuel et au compostage de quartier via la mise en place de composteurs collectifs dans les parcs et squares (gérés par Plaine Commune) et dans quelques espaces non résidentialisés des bailleurs sociaux ;
- là où le compostage n'est pas possible, des points d'apport volontaire, avec bacs et abri bacs, seront mis en place, avec une sensibilisation en parallèle des habitants ;
- les marchés forains se verront dotés de points d'apport volontaire de manière systématique ;
- concernant les déchets verts, du broyage sera mis en place dans les déchèteries du territoire, et à terme des campagnes de broyage seront menées dans les quartiers résidentiels du territoire.

Les objectifs de Plaine Commune sont les suivants :

- 40 % de taux d'équipement des ménages en composteurs individuels sur les zones ciblées, avec un détournement moyen des OMR de 20kg/an/habitant participant ;
- 155 sites de compostage de quartier avec 15 % de participation de la population desservie ;
- 585 points d'apport volontaire avec 10 kg de déchets alimentaires triés par personne desservie par an ;

Au global, atteindre 4 000 tonnes de biodéchets collectés et détournés annuellement à compter de 2028, soit 5,3 % des ordures ménagères résiduelles.

Cette opération de généralisation du tri à la source des biodéchets vise à créer au moins 11 postes aussi bien à Plaine Commune que dans les équipes des prestataires mobilisés.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des équipements nécessaires au dispositif de collecte en apport volontaire (bioseaux, bacs et abri bacs) permettant la mise en œuvre du projet.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire (SREC) de déploiement du tri à la source des biodéchets.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage de suivi des opérations de tri à la source des biodéchets sur son territoire associant les financeurs ;
- assurer la visibilité du financement de la Région : apposer son logo sur les équipements (bacs, abri-bacs et bioseaux, documents de communication/site internet), la mentionner comme partenaire ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération (nombre de bacs installés et de bioseaux distribués, quantités collectées et modalités de valorisation, nombre de foyers / habitants impliqués etc.) ainsi qu'un bilan annuel ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expérience et les résultats.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire – Mesure IV : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement plafonné à 250 000 €.

Localisation géographique :

■ PLAINE COMMUNE (EPT6)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de bacs	15 573,00	1,12%
Acquisition d'abri-bacs	1 048 243,00	75,39%
Acquisition de bioseaux	326 645,00	23,49%
Total	1 390 461,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	75 000,00	5,39%
SYCTOM (prévisionnel)	417 084,00	30,00%
Fonds propres	898 377,00	64,61%
Total	1 390 461,00	100,00%

DOSSIER N° EX086295 - Biodéchets – Opération de renforcement du compostage individuel et collectif – Grand Paris Sud Est Avenir (94)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	477 368,24 € HT	20,00 %	95 474,00 €
Montant total de la subvention			95 474,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Adresse administrative : 14 RUE EDOUARD LE CORBUSIER
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Laurent CATHALA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juin 2024 - 31 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les délais de fourniture de certains équipements sont actuellement de 24 mois à cause de la crise des matières premières. Afin de se conformer à la réglementation de généralisation du tri à la source et de valorisation des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, et de pouvoir répondre à la demande croissante de la part des habitants du territoire de mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs par la collectivité, cette dernière doit pouvoir passer les commandes de matériel le plus tôt possible.

Description :

L'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est la collectivité compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés des habitants des 16 communes de son territoire. Situé dans le département du Val-de-Marne (94), l'EPT exerce directement sa compétence collecte sur 11 des 16 communes soit 323 676 habitants. Pour la collecte des 5 communes restantes, GPSEA adhère au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

Afin de favoriser le tri à la source des biodéchets grâce au compostage à domicile, GPSEA a distribué entre 2021 et 2023, 1 341 composteurs et lombricomposteurs, avec un doublement des demandes au cours de l'année 2023. Face au succès de cette offre de service auprès des habitants, GPSEA souhaite se fixer un objectif d'au moins 10 000 ménages équipés dans le cadre de son projet de Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA, en cours d'élaboration).

Cette ambition s'intègre dans une stratégie politique de collecte et de gestion des biodéchets plus globale pour répondre à l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets :

- compostage de proximité : pour l'habitat pavillonnaire (dotation gratuite d'un composteur individuel sur demande) et pour l'habitat collectif (possibilité de mise en place d'un composteur collectif pour les immeubles qui disposent d'espaces verts suffisants et de volontaires pour entretenir ce dernier) ;

- collecte en apport volontaire des biodéchets : les points d'intérêt (espaces publics à proximité des établissements scolaires et des marchés) seront équipés de points d'apport volontaire en abri-bacs et des points d'apports complémentaires seront installés dans un second temps pour couvrir les zones « blanches ».

En complément de la mise à disposition des composteurs, une assistance téléphonique par un maître composteur du service environnement est proposée et un guide du compostage et du lombricompostage est diffusé par GPSEA. Le déploiement des composteurs individuels et collectifs et des lombricomposteurs permettra d'éviter 600 tonnes de déchets par an dans les ordures ménagères.

La Région Île-de-France apporte son soutien financier à l'acquisition de 6 172 composteurs en plastique recyclé et en bois de 400 et 1000 litres et de 440 lombricomposteurs.

Ce projet contribue à l'atteinte de l'objectif régional de réduire les déchets ménagers et assimilés de 10 % d'ici 2025 par rapport à 2010 (en kg/hab) inscrit au PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) et de l'objectif n°125 de la COP régionale visant à installer 2000 composteurs collectifs (immeubles, quartiers, établissements...) d'ici 2025 pour doubler le compostage de proximité.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage de suivi des opérations de compostage de proximité et plus largement le tri à la source des biodéchets sur son territoire associant les financeurs et les partenaires ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ainsi que sur chaque équipement, remettre à chaque bénéficiaire des composteurs un courrier indiquant le soutien apporté par la Région à cette opération ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'équipements distribués, quantités détournées estimées, destination du compost, nombre de foyers / habitants impliqués etc... ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expérience et les résultats.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire - Mesure I : de 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement, aide régionale plafonnée à 250 000 €.

Localisation géographique :

 VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de composteurs et lombricomposteurs	477 369,00	100,00%
Total	477 369,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	95 474,00	20,00%
Fonds propres	381 895,00	80,00%
Total	477 369,00	100,00%

DOSSIER N° EX086089 - Tri/recyclage – Etude de faisabilité d'une tarification incitative et redevance spéciale sur la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (78)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-2041581-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	155 715,00 € HT	25,00 %	38 929,00 €
Montant total de la subvention			38 929,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Adresse administrative : 66 ROUTE DE SARTROUVILLE
78230 LE PECQ

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur Pierre FOND, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 31 mai 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La mise en place d'une tarification incitative sur le territoire permettra de rapidement diminuer les coûts de gestion des déchets.

Description :

La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles-de-Seine (CA SGBS) est compétente pour la collecte des déchets sur son territoire (à l'exception de la commune de Bezons). Elle comptabilise 19 communes et 337 559 habitants. Elle adhère à 4 syndicats pour la valorisation des déchets qu'elle collecte : le syndicat AZUR (95), Valoseine (78), le SIDOMPE (78) et le SITRU (78).

En vue de limiter la production de déchets, d'augmenter les performances de tri et de recyclage, d'optimiser les collectes et de maîtriser les coûts de gestion des déchets, la CA SGBS souhaite lancer une étude pré-opérationnelle à l'instauration d'une tarification incitative sur son territoire pour définir les modalités de mise en œuvre et les investissements à réaliser. Dans un objectif d'harmonisation du dispositif mis en place et en vue de garantir une égalité de traitement des assujettis et non assujettis, la CA SGBS souhaite également étudier l'opportunité de déploiement de la redevance spéciale sur l'ensemble de son territoire.

Dans la perspective de l'instauration d'une tarification incitative, l'étude doit permettre au territoire de bénéficier d'une redevance spéciale :

- l'analyse d'un point de vue technique, financier et organisationnel des scénarii possibles ;
- selon le scénario retenu, la proposition d'un plan d'actions et du programme d'investissement nécessaire.

L'étude sera réalisée en trois phases : une phase de diagnostic, une phase d'étude des scénarii possibles et une phase d'approfondissement du scénario retenu – plan d'actions et d'investissements.

La Région Île-de-France apporte son soutien financier à la réalisation de l'étude de faisabilité et pré opérationnelle de mise en place d'une redevance spéciale et d'une tarification incitative.

Ce projet s'inscrit dans le Plan Régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France en contribuant à l'atteinte de l'objectif régional de 100 % des territoires franciliens engagés dans une étude de faisabilité de la mise en place d'une Tarification incitative en 2025.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage réunissant les partenaires techniques et financiers du projet pour assurer le suivi de sa mise en œuvre ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, sur les communications liées à l'étude et apposer son logo sur tous les rapports d'études ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC (Stratégie régionale d'économie circulaire) pour partager les retours d'expérience et les résultats.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire et de la mesure IV : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement - aide régionale plafonnée à 300 000 €.

Localisation géographique :

 CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE (78-YVELINES)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de faisabilité et pré-opérationnelle TI et RS	155 715,00	100,00%
Total	155 715,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	38 929,00	25,00%
ADEME	50 000,00	32,11%
Fonds propres	66 786,00	42,89%
Total	155 715,00	100,00%

DOSSIER N° EX086384 - Réemploi/ Réparation - Circular Hub – création d'un centre industriel de reconditionnement de mobilier professionnel au Bourget (93)

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (investissement) (n° 00000353)

Délibération Cadre : CP2021-198 modifiée du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 907-7213-20421-572002-1700

Action : 572002042- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (investissement)	1 175 000,00 € HT	6,38 %	75 000,00 €
Montant total de la subvention			75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ZACK

Adresse administrative : AVENUE DU XXIEME SIECLE
95500 GONESSE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur XAVIER GUICHARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 29 février 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les études de faisabilité nécessaires à la mise en place des ateliers de reconditionnement et les travaux d'aménagement des locaux ont dû être initiés avant l'été et la pause liée aux Jeux Olympiques et Paralympiques ; pour ne pas retarder le projet et éviter de fragiliser son équilibre économique compte tenu des engagements financiers liés à l'occupation du local.

Description :

Aujourd'hui encore, 96 % du mobilier des collectivités publiques et des entreprises est destiné directement au recyclage alors que ce même mobilier pourrait être réutilisé. Le projet porté par l'entreprise ZACK vise à créer un centre de reconditionnement de mobiliers de bureau usagés avec pour objectif une mise en service fin 2024. Pour mener à bien ce projet, ZACK est en lien avec Manutan qui mettra en visibilité via ses canaux de distribution cette nouvelle offre responsable de mobiliers professionnels reconditionnés à destination des entreprises et des collectivités.

Le projet vise à créer un site industriel de 2 500 m² comprenant un entrepôt de reconditionnement ainsi que les ateliers et outils nécessaires pour trier, diagnostiquer, reconditionner et revendre du mobilier de bureau. Ce projet permettra :

- la prise en charge jusqu'à 6 tonnes annuelles de mobiliers usagés avec une possibilité de réemployer 4,2 tonnes annuelles (le reste étant redirigé vers du recyclage) ;
- la création de 8 emplois sera nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet.

Cette nouvelle offre permettra de répondre d'une part aux obligations d'achats de produits issus du réemploi et d'autre part aux critères RSE de réduction de l'impact carbone. Il est à souligner que dans cette perspective, ZACK va créer un outil de calcul des évitements des émissions de CO² permis par le réemploi du mobilier. Cet outil sera mis à disposition des collectivités et des entreprises.

La Région apporte son soutien financier aux études pré-opérationnelles du projet ainsi qu'aux travaux d'aménagement du site industriel et de l'équipement nécessaire à l'activité de reconditionnement de mobilier mais aussi au développement des outils informatiques utiles à la logistique industrielle.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire (SREC) de doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation à destination des Franciliens en 2031 et de développer les pratiques de réemploi pour décarboner l'économie et favoriser la prolongation de la durée de vie des biens, produits, service, bâtiments.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage de suivi réunissant les partenaires techniques et financiers du projet pour assurer le suivi de la mise en œuvre et de son développement ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, apposer le logo de la Région à l'entrée du site et dans les ateliers, inviter la Région au lancement de l'opération et à l'inauguration ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération, notamment les tonnages de mobilier collecté et le taux de réemploi ainsi qu'un bilan annuel ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expérience et les résultats.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire - Mesure II - développer le réemploi, la réutilisation et la réparation : 35 % maximum des dépenses éligibles en investissement / Aide plafonnée à 250 000 € et 50 % maximum des dépenses éligibles en étude / aide plafonnée à 100 000 €.

Localisation géographique :

LE BOURGET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes pré-opérationnelles de déploiement industriel	200 000,00	17,02%
Travaux et aménagement site industriel (entrepôt et ateliers)	485 000,00	41,28%
Matériels et équipements	150 000,00	12,77%
Développement logiciel industriel et infrastructure informatique	340 000,00	28,94%
Total	1 175 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	75 000,00	6,38%
Fonds propres	1 100 000,00	93,62%
Total	1 175 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

**DOSSIER N° 24006431 - Zéro plastique - Objectif zéro bouteille plastique en Île-de-France :
opération Gourde cherche fontaine**

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (fonctionnement) (n° 00000356)

Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 937-7213-65748-572002-1700

Action : 572002032- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (fonctionnement)	31 000,00 € HT	50,00 %	15 500,00 €
	Montant total de la subvention		15 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NO PLASTIC IN MY SEA

Adresse administrative : 43BIS RUE CARNOT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Valérie DESPLAS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'association No Plastic In My Sea a pour objet de lutter à la source (dès la phase de production) contre la pollution plastique. Une de ses actions est de promouvoir la réduction des plastiques inutiles et toxiques et d'agir sur la suppression des emballages plastique à usage unique en proposant des solutions. Une de ses actions phares est le déploiement des fontaines à eau intérieures et extérieures.

No Plastic In My Sea souhaite promouvoir de façon renforcée sur l'Île-de-France son action « Objectif zéro bouteille plastique : opération Gourde cherche fontaine », pour cela elle prévoit de mener les actions suivantes pour aboutir à la densification du parc des fontaines intérieures et extérieures sur le territoire francilien :

- identification des zones blanches et faiblement équipées pour mobiliser et accompagner les territoires concernés dans leur densification des points d'eau : cette démarche concerne les collectivités et les établissements recevant du public. Cette action territorialisée s'appuiera sur des outils tels que des fiches retour d'expériences sur les conditions de succès du déploiement des points d'eau et les freins à lever (Sécurité, réassurance sur la qualité de l'eau et signalétique / information) et des webinaires d'informations ;
- expérimentation sur 10 sites événements franciliens pour que la logique zéro bouteille plastique soit intégrée (exemples : salons professionnels, événements sportifs ou culturels, ...) ;
- contribution au site Mon réflexe zéro déchet : partenariat pour la fourniture des données sur les points d'eau en Île-de-France.

La Région apporte son soutien financier à l'animation du programme et à la réalisation des actions pour le développement des actions en faveur du développement des fontaines en Île-de-France pour réduire les bouteilles plastiques à usage unique et favoriser l'hydratation.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire (SREC) de réduire le recours au plastique à usage unique.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage de suivi du projet « Opération gourde cherche fontaine » ;
- fournir les indicateurs d'évaluation du projet : nombre de bornes fontaines intérieures et extérieures mises en place à la suite des actions d'information et d'accompagnement, nombre de bouteilles plastiques évitées sur les événements franciliens accompagnés ;
- apposer le logo de la Région sur toutes les communications liées au projet ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expérience et les résultats.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif zéro déchet et économie circulaire : 50 % des dépenses éligibles en fonctionnement.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Identification des zones blanches, webinaires, fiches retours d'expériences et diffusions	15 000,00	48,39%
Expérimentation et retour d'expériences sur 10 événements	16 000,00	51,61%
Total	31 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	15 500,00	50,00%
Fonds propres	15 500,00	50,00%
Total	31 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003713 - Construction circulaire - animation régionale « Economie circulaire pour l'aménagement et la construction » en Île-de-France – 2024-2025

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (fonctionnement) (n° 00000356)

Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 937-7213-65748-572002-1700

Action : 572002032- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (fonctionnement)	106 250,00 € TTC	28,24 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EKOPOLIS
Adresse administrative : 155 AVENUE JEAN LOLIVE
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Véronique PAPPE, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 27 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Ekopolis est un pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables, qui anime un réseau d'acteurs du bâtiment (architectes, bureaux d'étude, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre...). Ekopolis a inscrit depuis trois ans la thématique de l'économie circulaire dans ses priorités en développant avec le soutien de l'ADEME, de la Région, de la DRIEAT et de la Métropole du Grand Paris un programme d'animation et d'accompagnement des acteurs franciliens de ce secteur.

Le bilan des actions réalisées est le suivant :

- mise en ligne de 6 dossiers thématiques sur l'économie circulaire, réalisation de 4 ateliers et 3 cycles de petits-déjeuners techniques (format distanciel avec 450 participants), organisation de 6 visites d'opérations remarquables et plateformes de recyclage des déchets du BTP et création / mise en œuvre d'une formation (6 sessions d'environ 12 participants) ;
- d'organiser 2 journées régionales construction circulaire et création/diffusion d'une plaquette « L'économie circulaire dans le secteur du Bâtiment » et de mettre en valeur des opérations exemplaires lors de cinq masterclass spécialisées.

Afin de poursuivre l'accompagnement des acteurs, Ekopolis souhaite, avec ses partenaires (Région, ADEME, Métropole du Grand Paris) mener les actions suivantes :

- organiser la troisième journée régionale autour de la construction circulaire au dernier trimestre 2024 ;
- organiser un groupe de travail sur le potentiel de réduction des émissions carbone via l'économie circulaire et notamment le réemploi des déchets du bâtiment à l'échelle régionale ;
- organiser une session d'informations et d'échanges sur la construction circulaire à destination des agents la Région et établir dans ce cadre un référentiel pédagogique pour les maîtres d'ouvrages publics afin de promouvoir l'intégration de l'économie circulaire dans leurs chantiers (actions socles accessibles à tous et actions plus ambitieuses pour aller plus loin) avec indicateurs économiques et environnementaux – impact carbone ;

- organiser des visites de site pour mettre en valeur des opérations exemplaires financées par la Région ;
- produire et diffuser des dossiers thématiques sur l'économie circulaire (ex : réemploi du bois) et un nouveau cycle de visites et d'événements notamment des masterclass sur les filières clés brique, métal et béton ;
- proposer un programme d'animation et de formation sur la REP PMCB en lien avec les éco organismes.

La Région apporte son soutien financier au programme annuel d'animation régionale « économie circulaire pour l'aménagement et la construction en Île-de-France ».

Ce projet s'inscrit dans la Stratégie régionale d'économie circulaire qui prévoit de soutenir l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage dans ses changements de pratiques.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage de suivi réunissant les partenaires techniques et financiers du projet pour assurer le suivi de la mise en œuvre et de son développement ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, inviter la Région aux événements organisés dans le cadre du projet ;
- fournir à la Région les indicateurs de suivi adaptés à l'opération : nombre d'événements organisés, nombre d'acteurs sensibilisés et formés, ainsi qu'un bilan annuel ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expérience et les résultats.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et économie circulaire - Mesure VII : 50 % maximum des dépenses éligibles en fonctionnement.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animation du réseau (salaires) et frais généraux	98 250,00	92,47%
Frais de communication, organisation d'événements, accompagnement...	8 000,00	7,53%
Total	106 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	30 000,00	28,24%
ADEME	35 000,00	32,94%
DRIEAT	10 000,00	9,41%
Métropole du Grand Paris	10 000,00	9,41%
Fonds propres	21 250,00	20,00%
Total	106 250,00	100,00%

DOSSIER N° 24006429 - Construction circulaire - Développement de filières régionales innovantes de traitement et de valorisation des terres excavées – 2024-2025

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (fonctionnement) (n° 00000356)

Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 937-7213-65748-572002-1700

Action : 572002032- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (fonctionnement)	190 875,00 € TTC	10,48 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLUSTER EAU MILIEUX SOLS

Adresse administrative : 2 AVENUE JEAN JAURES
94600 CHOISY LE ROI

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Michel LEPRETRE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 31 décembre 0205

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé du projet est essentiel pour atteindre les objectifs du PRPGD.

Description :

Le Cluster Eaux-Milieus-Sols (ou Cluster EMS) est une association créée en 2015 qui regroupe 120 acteurs (collectivités, centres de recherche, entreprises...) et qui a pour objectif d'animer des filières économiques innovantes dans les domaines de la gestion de l'eau, des milieux et des sols urbains.

Elle anime et développe depuis 2022, un réseau d'acteurs franciliens de la filière sols grâce aux soutiens financiers de la Région et de l'ADEME. Il s'agit d'un enjeu majeur puisque les terres excavées représentent 70 % des déchets du BTP produits chaque année en Île-de-France. Ses travaux contribuent à la définition d'outils et méthodes nécessaires pour lever les verrous à la mise en place de filières régionales de valorisation des terres excavées. Aujourd'hui, les contraintes demeurent importantes, il est nécessaire d'encourager la prescription des matériaux issus de la valorisation des terres, de développer la connaissance des gisements en quantité et en qualité, de créer des infrastructures de stockage et de traitement, et de lever certaines contraintes réglementaires.

Le Cluster Eau Milieux Sols et ses membres ont formalisé et testé de nouvelles organisations, méthodes et innovations sur quelques territoires franciliens, en particulier le territoire Grand Orly Seine Bièvre. La suite du programme permettra de poursuivre les actions d'animation et d'accompagnement de la filière.

Il est ainsi prévu d'organiser :

- un forum régional sur les sols en septembre 2024 ;
- 4 ateliers et groupes de travail en priorité sur les thématiques suivantes : valorisation des terres en aménagement, production de terres végétales, construction en terre crue ;

- des visites sur la valorisation des terres excavées ;
 - un accompagnement sur mesure de 50 acteurs : analyse besoins et mises en relation avec les experts techniques et scientifiques pour favoriser le développement des filières.
- Il est prévu 1,8 ETP pour la réalisation de ce programme.

La Région apporte son soutien à la réalisation des travaux du Cluster EMS notamment pour l'organisation des événements régionaux dédiés à la valorisation des déblais et à la mise en œuvre de démarches territoriales pour développer des filières innovantes de valorisation des terres excavées.

Le projet permet de contribuer aux objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de valoriser de 80 % des déblais à l'horizon 2025.

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage de suivi réunissant les partenaires techniques et financiers du projet pour assurer le suivi de la mise en œuvre et de son développement ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication, inviter la Région à tous les événements organisés ;
- participer aux travaux du PRPGD et la SREC pour partager les retours d'expérience et les résultats.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre de la mesure VII « Accompagner les changements vers des modèles, pratiques et comportements zéro déchet et circulaires » : taux maximal 50 % des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Accompagnement de la filière sols francilienne (moyens humains et matériels, prestations d'ingénierie)	190 875,00	100,00%
Total	190 875,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	20 000,00	10,48%
ADEME	35 250,00	18,47%
Collectivités partenaires	21 750,00	11,39%
FEDER (prévisionnel)	35 250,00	18,47%
Fonds propres	78 625,00	41,19%
Total	190 875,00	100,00%

DOSSIER N° 24006428 - Réemploi / Réparation – Accompagnement du renforcement de l'offre en réemploi solidaire pour les franciliens en Île-de-France

Dispositif : Zéro déchet et économie circulaire (fonctionnement) (n° 00000356)

Délibération Cadre : CP2021-198 du 01/04/2021

Imputation budgétaire : 937-7213-65748-572002-1700

Action : 572002032- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Zéro déchet et économie circulaire (fonctionnement)	124 034,40 € TTC	17,41 %	18 000,00 €
Montant total de la subvention			18 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESEAU FRANCILIEN DU REEMPLOI

Adresse administrative : 125 RUE DU CHEMIN VERT
75011 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame KARINA PEREZ, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 20 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Créé en 2014, le Réseau Francilien du Réemploi (REFER) est un réseau régional composé de 62 associations franciliennes (ressourceries, recycleries, ateliers vélo et structures Emmaüs). Il accompagne le développement du secteur du réemploi solidaire en soutenant l'entraide, le partage et la coopération. Ces structures offrent de nombreux services de proximité aux franciliens : collecte, vente de biens de seconde main à prix solidaires, ateliers collectifs, sensibilisation aux enjeux environnementaux, insertion par l'activité économique, action sociale, animation locale, etc.

En 2022, les structures membres du réseau sont présentes sur 135 sites et ont employé 2 036 personnes pour 1 227 ETP. Elles ont collecté 11 312 tonnes d'objets parmi lesquels 5 750 tonnes ont été réemployées, soit 51 %.

Le projet vise à consolider et renforcer l'offre et le maillage territorial pour assurer une couverture plus complète des besoins des franciliens en matière d'offre de réemploi solidaire (collecte, valorisation et redistribution) : il s'agit notamment de faciliter l'implantation de nouveaux projets sur les territoires carencés en accompagnant les porteurs de projets et les collectivités.

Les actions de développement et l'optimisation du réemploi solidaires à mener en Île-de-France sont :

- le ciblage et la mobilisation des acteurs dans les zones carencées : développement d'une approche territoriale pour mobiliser les collectivités territoriales et des parties prenantes sur le territoire. Les territoires prioritaires sont les départements de la Grande Couronne : Seine-et-Marne, Val-d'Oise, Essonne et Yvelines et dans une moindre mesure le département des Hauts-de-Seine ;
- le programme d'accompagnement des territoires ciblés : 3 rencontres de collectivités à l'échelle départementale, 3 rencontres visant à favoriser la mise en place d'actions de préfiguration sur le territoire d'EPCI considérés comme étant en zone blanche, 2 webinaires thématiques collectifs à destination des collectivités franciliennes ainsi que l'accompagnement individualisé des collectivités demandeuses.

Sont aussi prévues :

- la réalisation et la diffusion d'outils : fiches synthèse et de retours d'expérience à destination des collectivités visant à les accompagner à la mise en place de politiques publiques favorisant l'émergence d'acteurs du réemploi ainsi que la rédaction et la diffusion d'un guide synthétique pour la mise en place d'actions de préfiguration sur son territoire à destination d'une part des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux et d'autre part des structures de réemploi et des porteurs de projets ;
- l'observation du réemploi solidaire : pour consolider le réemploi solidaire et assurer le ciblage des actions d'accompagnement, il est indispensable de disposer d'indicateurs spécifiques par territoire / thématique. Ainsi, une synthèse diffusable reprenant les principaux indicateurs de l'observatoire et la cartographie des acteurs du réemploi et la production sera réalisée.

La Région apporte son soutien financier aux actions présentées dans le cadre du projet de consolidation, renforcement et suivi de l'offre de réemploi solidaire en Île-de-France proposé par le REFER.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), de doubler l'offre de réemploi, réutilisation, réparation d'ici 2031 et de réduire les déchets ménagers et assimilés de 10 % d'ici 2025 par rapport à 2010 (en kg/hab).

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en place un comité de pilotage annuel réunissant les partenaires techniques et financiers du projet pour assurer le suivi de la mise en œuvre et de son développement ;
- assurer la visibilité du financement de la Région, la mentionner comme partenaire, apposer son logo sur tous les documents de communication ;
- participer aux travaux du PRPGD et de la SREC (Stratégie Régionale d'Economie circulaire).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Zéro déchet et Economie circulaire - Mesure VII : 50 % des dépenses éligibles en fonctionnement.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE/Economie circulaire et déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel et de structure	103 362,00	100,00%
Total	103 362,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	18 000,00	17,41%
ADEME	18 750,00	18,14%
MGP	18 000,00	17,41%
Département du Val-de-Marne	3 000,00	2,90%
Fonds propres	45 612,00	44,13%
Total	103 362,00	100,00%

Annexe 3 Fiches projets Fonds Propreté

DOSSIER N° EX086049 - Fonds propreté - Acquisition d'un véhicule de collecte propre et de caméras de vidéo verbalisation à Andrésy (78)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)

Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-172002-1700

Action : 17200204- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	60 130,00 € HT	60,00 %	36 078,00 €
Montant total de la subvention			36 078,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ANDRESY
Adresse administrative : 4 BOULEVARD NOEL MARC
78570 ANDRESY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Lionel WASTL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Andrésy est une commune de 13 000 habitants, située dans le Département des Yvelines (78). Elle est membre de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, qui exerce les compétences collecte et traitement des déchets. La commune rencontre des problèmes de dépôts sauvages sur son territoire.

La commune a identifié 6 points noirs situés sur des chemins communaux particulièrement concernés par des dépôts sauvages.

Entre juin et décembre 2023, 23 dépôts sauvages ont été collectés pour un montant total de 18 000 euros à la charge de la commune. 5 sanctions administratives ont été prononcées en 2023 à l'encontre des responsables identifiés par des agents assermentés de la police municipale.

Les mesures de lutte contre les dépôts sauvages que la municipalité souhaite mettre en œuvre consistent à :

- informer et sensibiliser le public à la lutte contre les dépôts sauvages ;
- continuer la campagne de communication annuelle axée sur la lutte contre les dépôts sauvages ;
- acheter et installer des caméras de vidéo verbalisation ;
- faire l'acquisition d'un camion benne propre dédié au ramassage de ces dépôts.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition et l'installation de caméras de vidéosurveillance et à l'achat d'un camion benne propre.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de lutte contre les pratiques illicites et les dépôts sauvages de déchets.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif du Fonds propre : 80 % des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- ANDRESY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition et installation de caméras de vidéooverbalisation	10 130,00	16,85%
Acquisition d'un camion benne propre	50 000,00	83,15%
Total	60 130,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	36 078,00	60,00%
Fonds propres	24 052,00	40,00%
Total	60 130,00	100,00%

DOSSIER N° EX086589 - Fonds propreté - acquisition de barrières et caméra nomade pour lutter contre les dépôts sauvages à Breuillet (91)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)

Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-172002-1700

Action : 17200204- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	33 360,00 € HT	80,00 %	26 688,00 €
Montant total de la subvention			26 688,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUILLET

Adresse administrative : 42 GRANDE RUE
91650 BREUILLET

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame VÉRONIQUE MAYEUR, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Breuillet (près de 8 500 habitants) se situe au cœur du département de l'Essonne, à environ 40 km au sud de Paris et est adhérente à la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne. La ville est de plus en plus impactée par les dépôts sauvages notamment dans les espaces boisés. Des barrières forestières ont déjà été installées et ont montré leur efficacité.

Afin de renforcer cette lutte contre les dépôts sauvages et faire en sorte qu'elle soit efficace, la ville de Breuillet souhaite installer 3 nouvelles barrières forestières. En complément, l'acquisition d'une caméra nomade est prévue pour vidéoprotéger les lieux de dépôts récurrents. De plus, la commune prévoit l'acquisition de 10 corbeilles de tri à implanter dans les différents espaces publics afin de limiter l'abandon de petits déchets recyclables (papiers, canettes, bouteilles...).

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition de ces 3 barrières, de la caméra nomade et des corbeilles de tri.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de lutter contre les mauvaises pratiques et les dépôts sauvages.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Fonds propreté : 80 % maximum des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- BREUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Corbeilles de tri	8 000,00	23,98%
Acquisition d'une caméra nomade	9 000,00	26,98%
Acquisition de 3 barrières	16 360,00	49,04%
Total	33 360,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	26 688,00	80,00%
Fonds propres	6 672,00	20,00%
Total	33 360,00	100,00%

DOSSIER N° EX086590 - Fonds propreté - acquisition de caméras nomades pour lutter contre les dépôts sauvages à Vauhallan (91)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)

Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-172002-1700

Action : 17200204- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	49 133,00 € HT	80,00 %	39 307,00 €
Montant total de la subvention			39 307,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUHALLAN
Adresse administrative : 10 GRANDE RUE DU 8 MAI 1945
91430 VAUHALLAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur BERNARD GLEIZE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Vauhallan (près de 2 000 habitants) se situe au nord du département de l'Essonne et est touchée par une recrudescence des dépôts sauvages, à la fois en milieu rural (à proximité immédiate des champs et des cours d'eau, en zone naturelle protégée) et en milieu urbain, le plus souvent aux pieds de conteneurs enterrés. Six points noirs ont été identifiés par les équipes municipales ce qui mobilise plusieurs fois par semaine l'unique agent des services techniques de la collectivité.

Ainsi, la Commune manque de ressources techniques, humaines et financières pour mener à bien un projet de lutte contre les dépôts sauvages efficace. Le plan d'action de la collectivité pour lutter contre les dépôts sauvages est divisé en 5 étapes :

- action 1 : caractérisation des dépôts sauvages à Vauhallan ;
- action 2 : déploiement des caméras ;
- action 3 : campagne de sensibilisation (panneaux, courriers, réseaux sociaux) ;
- action 4 : mise en place d'actions de prévention puis de sanction (courrier de rappel et verbalisation) ;
- action 5 : analyse trimestrielle des résultats (typologie et volume des dépôts).

Dans ce cadre, il est envisagé d'implanter 2 caméras VIZZIA pour la détection automatique des dépôts sauvages, ces caméras pouvant ensuite être facilement déplacées. Cette solution propose à la fois :

- la détection des dépôts sauvages, dans le respect du cadre réglementaire et législatif en vigueur ;

- l'automatisation du lien avec la Gendarmerie pour obtenir l'identité du détenteur de la plaque d'immatriculation ;
- la génération des actes de procédures administratives afférents permettant le recouvrement des amendes.

L'objectif est de diminuer le nombre de dépôts sauvages de 80 % sur 6 mois sur chaque zone traitée.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition de 2 caméras nomades.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de lutter contre les mauvaises pratiques et les dépôts sauvages.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Fonds propre : 80 % maximum des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- VAUHALLAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition et installation de 2 caméras nomades	49 133,00	100,00%
Total	49 133,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	39 307,00	80,00%
Fonds propres	9 826,00	20,00%
Total	49 133,00	100,00%

DOSSIER N° EX085979 - Fonds propreté – Opération de lutte contre les dépôts sauvages - Fontenay-aux-Roses (92)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)

Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-172002-1700

Action : 17200204- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	63 327,00 € HT	60,00 %	37 996,00 €
Montant total de la subvention			37 996,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Adresse administrative : 75 RUE BOUCICAUT
92260 FONTENAY AUX ROSES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Laurent VASTEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Fontenay-aux-Roses (près de 24 000 habitants) est confrontée aux dépôts sauvages. Une dizaine de points noirs ont été identifiés présentant des dépôts quotidiens. Le ramassage de ces dépôts mobilise un équivalent temps plein qui collecte tous les jours les déchets. Près de 200 tonnes sont collectées par an.

Malgré le temps mobilisé par les agents de la police municipale, les enquêtes sont fastidieuses et n'aboutissent que rarement. Les actions de communication n'ont pas d'effet. Afin de renforcer cette lutte contre les dépôts sauvages et faire en sorte qu'elle soit efficace, la ville de Fontenay-aux-Roses souhaite installer des caméras VIZZIA spécialisées dans la détection de déchets abandonnés. Ces caméras permettent de caractériser les dépôts sauvages, contribuent à la verbalisation, elles émettent également des rapports d'activités et permettent d'établir des statistiques.

La ville souhaite acheter 3 caméras. Elle les installera au niveau de chacun des points noirs à tour de rôle pendant 6 mois au cours desquels elle mènera une campagne de communication, appliquera des sanctions et grâce aux caméras pourra suivre les résultats et établir des statistiques.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition de ces 3 caméras.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de lutter contre les mauvaises pratiques et les dépôts sauvages.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif Fonds propreté : 60 % des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- FONTENAY-AUX-ROSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de 3 caméras Vizzia	63 327,00	100,00%
Total	63 327,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	37 996,00	60,00%
Fonds propres	25 331,00	40,00%
Total	63 327,00	100,00%

DOSSIER N° EX086048 - Fonds propreté - Installation de barrières et de pièges photographiques pour lutter contre les dépôts sauvages à Condécourt (95)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)

Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016

Imputation budgétaire : 907-7213-2041411-172002-1700

Action : 17200204- Economie circulaire, fonds propreté et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	15 349,00 € HT	80,00 %	12 279,00 €
Montant total de la subvention			12 279,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CONDECOURT

Adresse administrative : 37 RUE DE LA LIBERATION
95450 CONDECOURT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Michel FINET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Condécourt est une commune de 556 habitants, située dans le département du Val-d'Oise (95). Elle est membre du SMIRTOM du Vexin qui exerce les compétences collecte et traitement des déchets. La commune rencontre des problèmes de dépôts sauvages sur son territoire.

La commune a identifié 4 points noirs situés sur des chemins communaux particulièrement concernés par des problèmes de dépôts sauvages.

Les mesures que la municipalité souhaite mettre en œuvre consistent à :

- limiter l'accès aux chemins ruraux facilement accessibles depuis le réseau routier ;
- surveiller l'accès à ces chemins afin de prévenir les dégradations et les dépôts à proximité.

Il est ainsi prévu l'installation de :

- 4 barrières métalliques munies de clés ou de codes à l'entrée des chemins afin d'en interdire l'accès à tous les véhicules autres que les véhicules agricoles et les véhicules des propriétaires de parcelles.
- 4 pièges photographiques à proximité des barrières afin d'éviter leur dégradation et identifier les responsables des dépôts.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition et l'installation de barrières anti-intrusions et de pièges photographiques.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de lutte contre les pratiques illicites et les dépôts sauvages de déchets.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du dispositif du Fonds propreté : 80 % des dépenses éligibles en investissement.

Localisation géographique :

- CONDECOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Barrières et pièges photographiques	7 300,00	47,56%
Pièges photographiques	8 049,00	52,44%
Total	15 349,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	12 279,00	80,00%
Fonds propres	3 070,00	20,00%
Total	15 349,00	100,00%